

La maison du Colon à Tlemcen

(Photo Jouve Tlemcen)

# Monographie des Associations agricoles de Tlemcen



*Rapport présenté par M. P. CARDONNE, Ingénieur agricole,  
Directeur des Associations Agricoles, Lauréat de l'Académie  
d'Agriculture et J. RABOT, Licencié ès-Sciences.  
Expert Principal de la Défense des Cultures, Conseiller Agricole.*

---

## Ce que nous sommes



Notre temps est fertile en prophètes plus ou moins inspirés qui détiennent la formule définitive du bonheur humain et de la justice sociale. Les uns, satisfaisants de leur sort, restaurent les antiques formules : « Lutte pour la vie, écrasement des faibles par les forts » ; pour eux, l'égoïsme est le dernier mot de la sagesse. D'autres, animés d'une foi mystique et redoutable, croient se donner des airs de jeunesse en brandissant une formule désolante et vieille où transparait la brutalité primitive. Ils rêvent d'un monde où l'initiative individuelle, l'esprit de progrès, la notion même de la dignité humaine disparaîtraient sous la main terrible de l'Etat.

Cependant, au-delà des systèmes, apparaît la vérité. L'Association libre, la coopération volontaire des individus se réalisent sous nos yeux et nous laissent espérer que l'avenir n'appartient ni à l'anarchie des égoïsmes déchaînés, ni à la tyrannie de l'Etat. Le développement rapide des Associations agricoles est particulièrement instructif à ce point de

vue. Et l'agriculteur, longtemps considéré comme l'être routinier par excellence, offre aujourd'hui à l'économiste un merveilleux sujet de réflexions et au citoyen un exemple salubre. C'est pourquoi l'étude des associations de notre région et l'expérience que nous avons de la vie coopérative agricole nous invitent à réfléchir un instant sur l'intérêt social et moral que présente le syndicalisme agricole en Algérie.

On sait en quels termes généraux la loi définit les syndicats professionnels : « Ils ont pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques ». Phrase admirable qui laisse entrevoir un développement illimité : Le Syndical devait naturellement conduire à la mutualité et à la coopération : né d'intérêts communs, en présence de dangers communs, il devait donner naissance à tous ces organismes spécialisés qui complètent son action et sont solidaires entre eux : caisses de crédit mutuel, caisses d'assurances mutuelles, caves, docks coopératifs.

Quelles sont les idées directrices qui animent ces groupements ?

Ce qui les caractérise d'abord c'est leur caractère offensif. Quelle est la première préoccupation de nos syndicats à leur naissance?... C'est la vérification des engrais, l'achat à meilleur compte des produits nécessaires à l'industrie agricole. C'est la lutte contre la fraude, la lutte pour l'ouverture des marchés. La vie économique est, avant tout, un organisme de forces qui tendent à s'équilibrer. Dans cette lutte, les agriculteurs ont pris place par l'association. L'Association agricole s'est donc réalisée parce qu'elle était conforme à la nature des choses, *elle s'est imposée comme un fait nécessaire*.

Est-ce à dire que nos Associations ne traduisent qu'une poussée violente d'appétits? La coopération et le mutualisme agricoles ne sont-ils que de nouveaux monstres économiques encombrants et affamés, comme le prétendent certains alarmistes? Disons d'abord qu'il y aurait quelque injustice à traiter de la sorte une corporation qui est ici, plus encore qu'en France, la grande productrice des richesses. Il faut au moins se rappeler que selon la belle devise de Bugeaud, c'est la charrue, associée à l'épée, qui a fait l'Algérie.

Non, l'Association agricole n'est pas seulement un fait brutal, elle est un fait juste.

La libre concurrence est, sans conteste, le grand facteur du progrès, mais qu'est-ce que la liberté pour celui qui est handicapé, dès son entrée sur le champ de bataille économique ? Il ne jouit que d'une liberté nominale s'il est obligé de subir les conditions imposées par ceux qui dans le domaine commercial et financier, détiennent un monopole de fait. Cette situation est celle de l'agriculteur isolé obligé de recourir aux services de l'intermédiaire commercial, du banquier, privé de l'outillage qui lui permettrait de garder sa récolte pour la vendre quand il lui plaît, dépourvu des instruments nécessaires au défrichement de ses terres et au traitement de sa récolte. En Algérie cette situation était plus grave encore qu'en France: point de capitaux, point de routes traditionnelles pour l'écoulement des produits.

L'homme n'apportait que sa force de travail toute nue, ou à peu près, il était désarmé devant les commerçants et les financiers dont il sollicitait les services.

Il fallait l'émanciper, créer une véritable concurrence, réaliser une répartition plus juste des profits. Telle est l'oeuvre que remplissent nos mutuelles et nos coopératives. L'Association agricole n'est donc pas seulement une force qui s'oppose à d'autres forces, elle est une institution de justice.

Mais notre expérience nous permet d'affirmer que l'Association agricole a d'autres vertus et qu'elle développe des sentiments humains et salutaires.

Elle développe d'abord la concorde et l'union qui sont les conditions indispensables de la vie coloniale. Elevés au contact des réalités impitoyables, les travailleurs de la terre sont quelquefois portés à l'égoïsme, surtout dans un pays neuf où chacun arrive avec la ferme volonté de faire fortune. Cependant ils se rendent compte, peu à peu, que l'homme a besoin de l'homme, que les intérêts de et même que les générations sont solidaires les unes des autres : c'est ainsi que nos mutuelles versent leurs profits à des fonds de réserve qui, dans l'avenir, permettront le crédit et l'assurance gratuits.

Cette action bienfaisante de l'association est particulièrement remarquable à l'égard des indigènes. Dans nos syndicats ils apprennent que leurs intérêts sont liés aux nôtres, et un travail d'éducation s'opère qui tend à les rapprocher de nous par l'intérêt d'abord, par sympathie ensuite. Nos associations semblent s'être développées sous l'égide de cette pensée de M. Marc de Bouvier : « Dans un pays neuf et surtout dans les colonies, la race conquérante doit prouver sa supériorité par des actes et légitimer son action par des résultats. Il est imprudent de laisser au temps et au hasard des initiatives individuelles le soin de la mise en valeur du sol ».

-----(*suite manquante*) –lions agricoles, comme nous l'avons vu, sont, avant tout, des agents de libération et de progrès.

Nous pouvons dire qu'en les créant et en favorisant leur développement en Algérie, la France remplit dignement sa mission historique qui est d'organiser la justice et la paix.

## Un peu d'histoire

En 1860, un groupe de colons de l'arrondissement se réunissait à Tlemcen et constituaient un Comice agricole.

Parmi ces colons figuraient : MM. Safrane, Desaitre, Roux, Trotabas, Rossi, Bordenave, Marty, Cochet-Manot, Lieber, Barthe, Duffau, Thierry, Oulès, Cabanel, Menjou, Laroque, Bernard, Parodi, Cantin, Martinolle, Verdoux, de Bastos et, enfin, trois indigènes : MM. Moktar Messifi, Boumedine Bekkal Briksi et Berber.

La tâche était fort dure à cette époque et toute de dévouement, car les difficultés à vaincre étaient nombreuses dans ce pays où tout était à créer. La population était encore disséminée, nourrie de préjugés et lente à se laisser convaincre.

Le petit Comice de Tlemcen connu, pendant ces premières années, des heures difficiles, et disparut même, en 1865, pour se reconstituer en 1867, sous la présidence de M. Safrané. Il organisait, le 13 octobre 1867, une exposition qui, malgré la situation pénible créée par une succession d'années déficitaires, obtenait un légitime succès.

M. Safrane, avant de procéder à la distribution des primes, s'exprimait en ces termes :

Messieurs,

« Vous venez de reconstituer le Comice agricole de « Tlemcen dont on n'entendait plus parler depuis deux ans, que par les rares assemblées générales, auxquelles peu d'entre vous assistaient parce qu'elles avaient pour « but plutôt la nomination des membres du Bureau que les renseignements sur lesquels vous comptiez.

Vous savez, Messieurs et, cependant, je crois devoir vous le rappeler, que les comices agricoles existent sur tous les points de la France, que les plus grands dignitaires, les députés, les sénateurs, en font partie, que les « comices agricoles sont encouragés par le Gouvernement qui les écoute avec bienveillance quand ils se mêlent des grandes questions qui occupent la France.

Vous avez vu, en effet, les comices donner avis sur la loi sur l'armée, soumise, cette année, au Corps législatif, et s'opposer à ce que les fils de nos agriculteurs soient enlevés à la charrue pour être livrés au maniement des armes.

Cette respectueuse et généreuse protestation qui intéresse tous les pères de famille, suffirait, à elle seule, pour imposer à tout homme de coeur, l'obligation de soutenir, de près ou de loin, notre noble institution. Mais, Messieurs, les comices ont une utilité non moins grande, c'est de propager les cultures nouvelles, de faire connaître les engrais inventés par la chimie, de donner les remèdes procurés à grands frais, après de nombreux essais, par la science, contre les maladies calamiteuses de la vigne, des pommes de terre et autres produits si nécessaires à l'alimentation. »

On voit déjà le souci apporté par les dirigeants du Comice pour encourager la culture sous toutes ses formes. En 1875, le Comice agricole de Tlemcen entrait dans une nouvelle période, et nous trouvons ses statuts déposés à la Préfecture à la date du 31 octobre de cette même année.

La coopération débutait modestement, les agriculteurs faisaient leurs achats en commun, notamment en ce qui concernait le soufre et autres produits nécessaires à l'industrie agricole.

Le Comice agricole se transforma en Syndicat des Vignerons, dont le Bureau était composé comme suit :

Président : M. Onésime HAVARD.

Vice-président : M. Hilaire SOIPTEUR.

Secrétaire : M. F. MARTY.

Comptable : M. François JEAN.

Trésorier : M. PETITJEAN.

Les réunions étaient assez suivies et l'on se préoccupait déjà de la question phylloxérique; on protégeait le vignoble contre l'envahissement de l'insecte, on surveillait la circulation des plants ou boutures provenant des régions contaminées. Nous consacrons, plus loin, un chapitre spécial à cette question en raison de son importance.

Le 1er février 1885, le Syndicat intervenait auprès des Compagnies de Navigation et de la Chambre de Commerce du Havre en vue d'obtenir un tarif à prix réduit pour le transport des vins d'Algérie. Puis il s'inquiétait de la concurrence des vins étrangers sur le marché algérien, et protestait contre l'importance de ces mixtures fabriquées avec des 3/6 allemands sous le nom pompeux de « Vins d'Espagne ».

Le 7 mars 1885 l'Assemblée générale décidait de participer aux frais de voyage d'un délégué qui serait envoyé à Paris pour plaider la cause de la viticulture algérienne et, notamment, pour protester contre la suppression du droit d'octroi de mer de 5 francs par hectolitre qui frappait l'entrée des vins en Algérie.

De 1886 à 1892, le Syndicat Agricole et Viticole de Tlemcen étendait ses services et se préoccupait déjà de l'exportation des vins. Avec M. NICOLE, Président de la Chambre Syndicale du Commerce en gros des vins, au Havre, il tentait quelques essais d'exportation.

Dans ce même ordre d'idées, le Syndicat participait aux expositions de Londres, d'Anvers, de Bruxelles et de Barcelone très nombreuses récompenses furent décernées à nos exposants tlemcéniens.

L'Exposition de 1889 fut aussi l'objet d'une manifestation importante de la vitalité de notre arrondissement. De très nombreuses récompenses furent décernées à nos déposants tlemcéniens.

Le Syndicat se décidait enfin à louer un local pour y installer ses services; c'était deux modestes pièces de l'immeuble Bouygues, situé rue Haëdo.

La question du transport à la côte de nos produits retenait l'attention du Syndicat Agricole. Il demandait aux pouvoirs publics de faire étudier à bref délai le projet de construction d'une voie ferrée de Tlemcen à Rachgoun.

Cette ligne, disait la délibération, était d'un intérêt majeur pour la région de Tlemcen, serait alimentée de suite par un grand trafic de tous les produits de la région, les bestiaux venant de Marnia et les alfas de Sebdou et au-delà.

Les intérêts économiques de la région étant étroitement liés à ceux du département d'Oran, la question du renouvellement du traité postal avec la Compagnie Transatlantique présentait une importance d'autant plus grande que notre département était le plus mal partagé au point de vue des communications par mer avec la Métropole.

Aussi le Syndicat émettait-il le vœu que le nombre des courriers de France par Oran soit de trois par semaine et que leur vitesse soit la même que celle exigée des courriers d'Alger.

Mais il n'y avait pas que les questions économiques qui retenaient l'attention du Syndicat. La technique agricole préoccupait aussi le petit groupement qui conservait son caractère strictement professionnel. De nombreux échanges de vues se produisirent au sujet des labours et notamment de leur profondeur. On voulait effectuer des labours de défoncement, mais le prix des appareils était encore élevé, et le Syndicat décidait l'achat d'une charrue défonceuse à 12 bêtes et d'une fouilleuse, qui furent mises gratuitement à la disposition de ses membres.

M. le Président fit entrevoir les avantages des analyses chimiques des terrains et l'intérêt capital qu'ont les agriculteurs à bien étudier leurs terres avant d'adopter un système de culture. On apercevait déjà l'utilité d'un laboratoire; en attendant de pouvoir réaliser cette création, on confiait les dosages aux stations agronomiques de France et au Laboratoire des Mines de Paris.

La nécessité de faire appel à la culture intensive apparaissait nettement : M. Onésime HAVARD, dans la séance du 12 février 1893, affirmait « l'inutilité de la culture extensive qui n'a de raison d'être — disait-il, — que dans un pays où la race conquérante ne cherche pas à s'établir et à faire souche. »

« Celui qui, au contraire, — disait-il, — veut, après avoir vécu, lui et sa famille, du produit de sa terre, laisser un patrimoine riche et prospère, doit traiter son bien en bon père de famille et lui rendre, au fur et à mesure, les éléments de fertilité que les récoltes lui enlèvent. » M. HAVARD indiquait les magnifiques résultats qu'il avait obtenus par l'emploi judicieux des engrais chimiques, particulièrement sur les vignes, les céréales et la luzerne.

L'année 1893 voyait la création d'un petit laboratoire d'analyses.

Dans sa séance du 23 avril 1893, le Président exposait que le Syndicat avait pu acquérir, à de très bonnes conditions, un certain nombre d'instruments de chimie qui formèrent la base d'un laboratoire d'analyses agricoles. Ce matériel coûtait mil sept cent cinquante francs.

Afin de tenir ses adhérents au courant des questions d'actualité, le Syndicat souscrivait vingt abonnements à *l'Algérie Agricole*, journal publié, à Alger, par M. Charles RIVIÈRE, Directeur du Jardin d'Essai, et dans lequel, un tlemcénien, M. le docteur Gaucher, publiait, chaque semaine, des chroniques fort appréciées. Un peu plus tard, c'était le « Bulletin Agricole » de M. le docteur Trabut, qui avait la faveur de la Chambre Syndicale et qui, pendant plus de vingt années, fut le véritable conseiller du colon. Le savant maître, de qui nous venons de déplorer la perte, n'écrivait pas seulement pour les érudits à qui convient le langage de la science pure, mais surtout pour les agriculteurs, qui lui doivent un large tribut de reconnaissance.

Avec l'année 1895, nous assistons à la création du Champ d'Expériences du Syndicat, route de Bréa, c'était un terrain d'une superficie de 1 hectare 70 ares, acheté à M. BARTHE. C'est là que, pendant de nombreuses années, les champs d'essais nous apporteront le contrôle rigoureux de la pratique expérimentale.

Pendant les périodes sèches, on préconisait à cette époque, un certain nombre de plantes fourragères peu exigeantes pour croître et pour donner des rendements remarquables. C'était la Consoude rugueuse du Caucase que des habiles voulaient répandre en exploitant la crédulité publique. C'était la persicaire de Sakalin, qui n'a pas fait ses preuves pratiques.

Les essais étaient tentés au Champ d'expériences et permettaient d'éviter aux agriculteurs, de sérieux mécomptes.

La première répartition des cultures comportait diverses variétés de blés durs et, notamment le blé Pélissier, variété fixée par M. Alfred Pélissier, membre du Syndicat, et gérant de l'important domaine d'El-Fehoul. La tuzelle de Bel-Abbès et la richelle blanche étaient également retenues. La betterave fourragère et la demi-sucrière, le soja, le sorgho, les fèves, le maïs, les haricots, les pommes de terre, le topinambour, furent essayés tour à tour.

Puis c'était le caroubier, le sapindus, diverses variétés de figuiers que l'on cultivait en vue de rechercher s'il y avait intérêt à les multiplier en grande culture.

A la fin de chaque campagne agricole, il était rendu compte des rendements obtenus au cours de l'année écoulée.

Voici comment M. CHAULIAC, secrétaire du Syndicat, devenu Inspecteur de la Caisse Centrale de Réassurance de l'Afrique du Nord, résumait les résultats de l'année 1897 :

1° Le sorgho mérite toute l'attention de l'agriculture par la quantité de fourrage vert qu'il peut livrer à une époque où les animaux sont dépourvus totalement de toute nourriture verte et, de plus, il se prête bien à l'ensilage, ce qui permet de faire des réserves alimentaires.

2° Des différents blés essayés, c'est encore la tuzelle de Bel-Abbès qui nous a donné le meilleur grain et le plus fort rendement à l'hectare.

3° L'orge du pays est encore celle qu'il est préférable de cultiver.

4° L'acide phosphorique doit être donné au sol sous forme de superphosphate à teneur élevée. »

Le 21 novembre 1897, le Syndicat étudiait la création d'un débarcadère à Rachgoun auquel pourrait être adjoint un dépôt de charbon susceptible, au besoin, d'approvisionner une escadre.

Le 15 mai 1898 il se prononçait pour le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, examinait la question des moûts concentrés pour lesquels on sollicitait un régime de faveur. Il s'inquiétait de la baisse de la monnaie espagnole, qui allait nuire à la vente de nos vins.

Le 22 octobre 1899, la Chambre syndicale décidait de participer à l'Exposition de 1900. « Cette manifestation, — disait le président, — devant être non seulement un centre de distractions, mais, encore et surtout, les grandes assises de l'intelligence humaine, où notre région doit figurer avantagusement. »

« Dans cette solennelle manifestation des forces vives des nations et de leurs progrès, nous devons — disait-il — montrer les efforts incessants de l'agriculteur algérien et les améliorations qu'il a réalisées par l'union féconde de la science et de la pratique. »

La plupart des agriculteurs exposèrent des vins, des blés. Ce fut une manifestation sans égale qui fut couronnée de succès et de lauriers.

Il n'est pas douteux que la part très honorable prise par l'Algérie à l'Exposition de 1900, a contribué largement à accroître le mouvement d'exportation de nos produits.

Il fallait de telles circonstances pour faire revenir le public sur les appréciations trop hâtives et intéressées formulées quelques années auparavant, qui représentaient les vins d'Algérie comme farcis de mannite, empoisonnés et de conservation difficile.

Le temps a fait justice de ces erreurs voulues.

Avec l'année 1900 nous voyons se manifester des préoccupations d'un autre ordre. La convention du 30 janvier 1900, passée entre l'Etat et la Banque de l'Algérie, permettait d'envisager la question du crédit agricole sous une formule bien définie.

Nous dirons plus loin toute l'importance prise par le nouvel organisme.

Au début de 1901, la question du blé se posait, angoissante, et la Chambre syndicale, dans sa réunion du 24 février, critiquait sévèrement le principe de l'admission temporaire et se montrait favorable au bon d'exportation. Ce titre devait constituer une valeur acceptée en douane pour le paiement des droits d'importation. C'était en principe une prime de sortie.

Le 15 septembre 1901, la Chambre syndicale reprenait la question de la vente des vins à l'étranger en vue de la formation d'un Syndicat, en collaboration avec M. CUVELLIER, un de nos compatriotes installés à Londres.

Le 29 janvier 1902, le Syndicat examinait le projet de création d'un syndicat d'assurance mutuelle contre la mévente des vins (projet Laumur), qu'il repoussait, et il se ralliait au principe du projet de loi déposé par le député Auge, principe qui consistait à accorder des primes à la distillation des vins de faible degré ou défectueux à d'autres points de vue, à l'aide d'une caisse alimentée par une surélévation de un franc des droits sur la circulation des vins en France.

Le 8 juin, sur la proposition de son Président, la Chambre syndicale considérant :

1° Que les lois de douane ne contiennent pas d'article définissant d'une façon précise l'expression et vins de liqueur» ;

2° Que, grâce à cette imprécision, nombre de mistelles étrangères peuvent être déclarées « vins de liqueur » et franchir la frontière en acquittant des droits très réduits;

Emettait le vœu :

Que les Chambres adoptent, le plus tôt possible, le projet de loi suivant :

« Article unique. — Parmi les vins de liqueur, sont admis en douane, au tarif des vins naturels, ceux qui proviennent exclusivement de la fermentation des raisins frais.

« Les vins de liqueur auxquels on a ajouté de l'alcool en quelque proportion que ce soit, sont soumis au régime des mistelles.

« Un vin de liqueur est réputé alcoolisé lorsque sa richesse alcoolique totale (obtenue en additionnant la quantité d'alcool directement dosée à celle qui résulterait de la transformation complète du sucre existant dépasse 18° centésimaux. »

Dans la même séance, la Chambre syndicale demandait l'application intégrale des lois contre la fraude et la taxation différentielle des alcools.

Le projet de loi adopté le 5 décembre 1902 sur la détaxe des sucres avait provoqué des protestations que motivait la crainte d'une concurrence désastreuse aux vins naturels par le développement de la fabrication des vins artificiels.

De 1902 à 1905, l'attention de la Chambre syndicale était toujours tournée vers les grands problèmes douaniers de la solution desquels devait dépendre la déchéance ou l'essor de l'agriculture algérienne. Elle protestait contre la concurrence des vins espagnols et réclamait l'homologation de tarifs de transport réduits pour l'exportation des Vins d'Algérie en France. Elle réclamait des droits protecteurs sur les huiles et les produits oléagineux, vœu qui se traduisait, quelques mois plus tard, par la proposition de loi Suchetet.

L'année 1905 était marquée par un événement douloureux : le décès de M. Onésime HAVARD, emporté en pleine force, à l'âge de 57 ans.

M. HAVARD avait été un travailleur infatigable. Pendant les vingt années qui précédèrent sa mort, il avait été l'initiateur du colon, qui l'écoutait toujours avec intérêt, parce qu'il sentait en lui des convictions fermes doublées d'une compétence agricole absolument indiscutable.

Il s'était rendu compte que ce qui manquait le plus aux agriculteurs, c'était de se voir, de se réunir, de discuter entre eux les choses de leur métier, de s'unir, en un mot, pour faire entendre leurs revendications.

C'est grâce à son énergie devenue légendaire que les Associations Agricoles de Tlemcen dont il resta, jusqu'au dernier jour, le Président respecté, prirent dès leur début un développement marqué. Il était aussi Président de la Chambre d'Agriculture d'Oran.

Les obsèques de M. HAVARD revêtirent le caractère d'une imposante manifestation de sympathie et de reconnaissance.

M. Hilaire SOIPEUR, vice-président du Syndicat Agricole, s'étant récusé, c'est M. Léon THESMAR qui recueillit la succession de M. HAVARD.

Pendant près de vingt années il sera, lui aussi, sur la brèche, pour poursuivre inlassablement, et avec succès, l'oeuvre si bien engagée par son prédécesseur.

La crise de mévente du vin battait son plein et la viticulture traversait une crise des plus difficiles.

Le syndicat demandait la déclaration de récolte obligatoire, seul moyen d'empêcher la fabrication clandestine des vins, tant au commerce qu'à la propriété. Ce fut, deux ans plus tard, la loi du 29 juin 1907 qui voyait le jour et sauvait la viticulture d'une perte irrémédiable.

L'Exposition Coloniale de Marseille, en 1906, fut encore une occasion pour le Syndicat Agricole de Tlemcen, de manifester sa vitalité par l'envoi des meilleurs produits de ses adhérents.

L'idée coopérative faisait son chemin et la loi Ruau (du 29 décembre 1906) favorisait la constitution des sociétés coopératives agricoles par l'octroi d'avances, mais cette loi n'atteignait que l'agriculture métropolitaine. Le Syndicat de Tlemcen demandait immédiatement que la loi Ruau soit applicable à l'Algérie.

L'année 1908 voyait éclore les sociétés d'assurance mutuelle contre la grêle, l'incendie et la mortalité du bétail. Leur étude historique a été réservée pour l'organisme qui assurera le jeu de la fédération et de la réassurance des mutuelles de l'Afrique du Nord, nous avons nommé la Caisse Centrale de Réassurance, dont le siège est à Alger, rue Arago.

En 1909, la Chambre syndicale s'occupait de la question des mutés au soufre, elle rédigeait, après discussion, un projet de contrat-type pour la vente des vins, contrat qui fut ensuite agréé par la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce.

Sur la proposition de M. Albert Guyard, ancien député, elle étudiait un projet de création d'une usine syndicale de superphosphates.

En 1910, en raison de l'importance prise par les achats, il était décidé de créer des entrepôts en louant un immeuble situé rue de la Paix. Le développement des services du Syndicat et de la Caisse Agricole avaient nécessité aussi un local plus vaste et l'on avait déjà emménagé place Saint-Michel, en 1908.

Quelques mois plus tard, ce fut la réception grandiose réservée à Marcelin Albert, l'organisateur de la défense viticole du Midi.

En 1911 le Syndicat intervenait comme partie civile dans une affaire de fausse déclaration de récolte, il devenait l'auxiliaire vigilant de la Confédération des Vignerons dans la recherche des fraudes sous toutes leurs formes.

En 1912, la question de l'incinération des chaumes réclamait une réglementation en vue de préserver les forêts et d'éviter les incendies si fréquents au cours de l'été. Les desiderata formulés par le Syndicat de Tlemcen furent retenus par l'Administration et formèrent la substance du décret du 10 août 1913.

Cette même année, il demandait un relèvement de la taxe perçue en France sur les agrumes d'origine espagnole, pour protéger plus efficacement la production algérienne.

Enfin, un sujet redevenu d'actualité, était à l'ordre du jour: c'était celui du contingentement des vins algériens à leur entrée en France. Les viticulteurs métropolitains sentaient déjà le poids de leurs récoltes à écouler et s'inquiétaient des plantations algériennes. Le Syndicat de Tlemcen signalait déjà le danger d'une telle prétention.

Nous voici en 1914. Les membres du Syndicat sont au nombre de 685 et le Bureau est composé comme suit :

Président : M. Léon THESMAR.

Vice-président : M. Paul LICHTENSTEIN.

Secrétaire général : M. Jean MERCIER.

Secrétaire adjoint : M. Ernest BONNET.

Trésorier : M. CAZENAVE.

L'importance des achats en commun s'accroissait quand éclata la guerre qui vint entraver, momentanément, le développement de l'association. Le personnel fut mobilisé; le directeur également, celui-ci remplacé aussitôt dans l'essentiel de sa tâche grâce à un dévouement féminin qu'ont su reconnaître, non seulement tous les colons de la région, mais aussi le Gouvernement français. Le Bureau du Syndicat, ainsi secondé par la personne la mieux placée pour le faire profiter de l'expérience de son directeur absent, arrivait malgré les difficultés de l'heure, à fournir les denrées et matières premières nécessaires à la culture et contribuait, pour sa part, au maintien intégral de la production, plus que jamais nécessaire, ainsi qu'à la reprise ultérieure de l'oeuvre en suspens et à la réorganisation de ses services, si bien qu'en pleine guerre de nouveaux adhérents furent admis.

En 1916, une invasion de sauterelles était imminente. Le Syndicat prenait en mains la défense des cultures et l'Assemblée générale votait, à l'unanimité, le principe de l'établissement d'une taxe qui devait permettre aux pouvoirs publics de prendre toutes mesures pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs.

Le souci dominant du Conseil d'administration était l'approvisionnement des adhérents, toujours plus nombreux. Le commerce arrivait difficilement à satisfaire aux demandes et, profitant de la hausse constante, faisait payer très cher le peu qu'il avait. Les transports étaient de plus en plus difficiles, le Bureau du Syndicat faisait de nombreuses démarches auprès du Gouverneur général et du Ministre de l'Agriculture pour obtenir le soufre et le sulfate de cuivre nécessaires à la viticulture. La question de la main-d'oeuvre agricole, en 1917, était angoissante; les colons ne pouvaient faire moissonner leurs blés, très beaux cette année-là, et dont la France avait tant besoin.

Réuni en Assemblée générale extraordinaire, le Syndicat étudiait les moyens d'y remédier; il obtenait la fermeture des cafés maures durant les heures de gros travaux, il satisfaisait aux formalités exigées pour les congés des cultivateurs mobilisés et obtenait la mise à la disposition des colons, de la main-d'oeuvre militaire.

Le Syndicat prenait parti dans la question de taxation des céréales.

L'année 1918 voyait s'accroître les difficultés de transport et, sans la distillerie, la viticulture eut connu une véritable crise.

Au renouvellement de la Chambre syndicale de 1920. M. THESMAR faisait ses adieux aux agriculteurs de l'arrondissement et M. Léon HAVARD lui succédait à la présidence du Syndicat agricole. Ses collaborateurs étaient: MM. François CAZENAVE, Adolphe LICHT, Ernest POMIES et Pamphile LAPORTE.

Si les Associations agricoles se sont développées, les locaux, que nous avons cependant pu agrandir, ne répondaient plus à l'importance de nos opérations et aux nécessités du moment.

Ils ressemblaient à des vêtements trop étroits pour un homme trop robuste, dont l'embonpoint ferait craquer les entournures.

On se préoccupait, dès lors, de rechercher un immeuble répondant à nos besoins. Voici comment M. Léon HAVARD posait la question, le 1er mars 1921 :

« L'immeuble idéal — disait-il, — devrait occuper une situation centrale avec des rues de dégagement très larges.

« Au rez-de-chaussée il faudrait de vastes magasins pour le dépôt de nos marchandises avec les bureaux des différents services aménagés confortablement et rationnellement pour permettre un travail rapide et facile. Au premier étage, chambre de réunions à l'usage des différents conseils d'administration, une grande salle pour assemblées générales, une bibliothèque, une salle de correspondance, un laboratoire, une cabine téléphonique que les membres pourraient utiliser, un logement pour le Directeur du Syndicat. En un mot, la vraie maison syndicale, la Maison du Colon, vaste et spacieuse, accueillante à tous. Claire et agréable, propice aux besoins et aux études professionnelles des adhérents qui y trouveraient appui et conseil et tout ce qui pourrait faciliter leur vie laborieuse.

»

La Chambre syndicale ayant partagé cette façon de voir au sujet de la transformation des moyens de travail, une commission, composée de neuf membres et des trois présidents des associations agricoles fut chargée d'étudier cette affaire d'une façon plus approfondie.

Il faut savoir gré à M. DOLLFUS des conditions exceptionnellement avantageuses qu'il fit réaliser aux groupements intéressés. L'immeuble qu'il céda était bien situé et répondait aux besoins du présent et aux projets d'avenir. M. DOLLFUS a droit à la reconnaissance des colons de l'arrondissement car il n'a consenti ces avantages que pour s'associer au développement d'une oeuvre d'utilité publique.

De 1921 à 1925, le mouvement coopératif atteint son maximum d'intensité, mais toutes les questions d'ordre agricole et économique n'en retiennent pas moins l'attention de la Chambre syndicale.

Parmi les questions étudiées, citons : le régime douanier des vins et mistelles; le régime des céréales en vue de la représentation à la Semaine du Blé; l'électroculture; la question des transports; le régime douanier algéromarocain ; la refonte de la loi du 16 février 1897 sur la propriété foncière.

Des expériences furent entreprises, en 1922, pour la destruction des mauvaises herbes, à Saf-Saf, chez M. DOLLFUS; à Descartes, chez M. RENOUX; puis pour la défense de nos plantations contre le pou rouge, l'Icerya purchasi, et enfin contre la mouche de l'olive au moyen du procédé Barlèse, en collaboration avec le Service de la Défense des Cultures.

La question de l'eau est une de celles qui ont préoccupé le plus vivement le Syndicat Agricole, et le programme hydraulique adopté par l'Administration promettait une meilleure utilisation des eaux pour les besoins de l'Agriculture.

Les eaux souterraines présentaient aussi un vif intérêt surtout en vue de l'alimentation des villages et des exploitations agricoles.

En juillet 1924, sur la demande du Syndicat Agricole et Viticole de Tlemcen, M. DOUMERGUE, professeur de géologie de l'Université d'Alger, était chargé par M. le Gouverneur général d'entreprendre des recherches méthodiques d'eau potable dans la commune mixte de Remchi. Il a étudié particulièrement les territoires de colonisation des Oulad Alaa et des Zenata, d'une superficie de 5.000 hectares.

Les résultats fournis à M. DOUMERGUE par l'étude des couches de terrain et de leur direction, ne furent pas encourageants. Il était tout de même utile et profitable de les connaître.

Sur le plateau des Zenata, des puits peu profonds creusés dans les alluvions qui les recouvrent, donneraient, par place des eaux peu abondantes et qui auraient de fortes chances d'être saumâtres. Il ne resterait qu'à essayer le creusement de puits très profonds pour atteindre la nappe artésienne, mais les résultats seraient encore douteux.

En 1924, le Syndicat Agricole intervenait auprès l'Assemblée générale de la Confédération des Vignerons pour que les vins de cru soient distingués par une appellation d'origine respectée comme celle des grands crus de la Métropole. Cette demande a retenu l'attention de l'Administration qui a nommé une commission d'idoines en vue de l'application des lois en vigueur en Algérie.

L'idée a fait son chemin puisque, deux ans plus tard, les viticulteurs de Mansourah se groupaient en un syndicat d'appellation d'origine.

Avec l'année 1925, nous voyons s'achever la réalisation de l'oeuvre entreprise en 1921 : la Maison du Colon édiflée par les Associations agricoles de Tlemcen, qui doit souder dans l'avenir comme elles le furent dans le passé, les oeuvres mutuelles agricoles de notre arrondissement.

A «La Maison du Colon», les différents groupements professionnels se secondent mutuellement.

Véritable foyer d'étude et de propagande, centre de renseignements techniques, elle établit entre nos colons un contact journalier propre à fortifier leur action, à réaliser dans les conditions les plus favorables l'idéal commun qui les anime : la prospérité de l'agriculture et le bien-être de la population rurale.

L'inauguration eut lieu le 31 mai 1925.

Le printemps chaud et lumineux aida, sans doute, au succès de cette fête de l'agriculture, mais le principal attrait fut la présence de M. le Gouverneur général Viollette, qui, trois jours après son débarquement à Alger, avait tenu à venir glorifier l'oeuvre de colonisation des agriculteurs tlemcéniens.

Répondant aux discours de bienvenue de MM. HAVARD et THESMAR, M. le Gouverneur s'exprimait ainsi :

« Je veux tout simplement vous dire que le Gouverneur général vous apporte ses remerciements. L'oeuvre que vous avez réalisée et que nous inaugurons aujourd'hui, mérite de servir de modèle à toute l'Algérie et à beau coup de régions de la Métropole. Je tiens à en reporter l'hommage sur ceux qui en ont été les pionniers. Tout à l'heure la liste vous en a été fournie et, en vérité, je comprends votre Président, M. Havard, lorsqu'il dit avec quel cœur il s'est passionné pour cette tâche, non seulement parce qu'elle est grande en elle-même, mais parce qu'elle est un hommage de piété filiale bien dû à un homme qui, si j'en juge par les conversations que j'ai entendues, a été un des bienfaiteurs de ce pays.

« Il fut un temps où cultiver était seulement travailler la terre. Les latins avaient un mot qui donnait exactement l'idée de travail et de labour. Au temps de ma jeunesse, les paysans de la Beauce se disaient des laboureurs, mais aujourd'hui leurs méthodes ont cessé d'être seules considérées. Ici, comme partout, un effort a été nécessaire, pour cultiver, il ne suffit plus de planter la charrue au bout du sillon et d'exercer sur le mancheron la puissance du muscle, il faut encore ces particularités qui sont le crédit et l'intelligence; et, comme ceci est en vérité un programme, il y faut la collaboration des pouvoirs publics.

« Ce que j'ai voulu en venant vous voir aujourd'hui. C'est d'abord assister à l'inauguration de la Maison du Colon et marquer que le Gouverneur Général avait comme devoir impérieux de ne laisser passer inaperçu aucun effort de création.

«C'est un grand devoir de ma charge qui m'invite à travailler à la prospérité de l'Algérie. C'est se dépenser, certes, en de multiples activités que de vouloir hâter le développement de cette prospérité. Mais la première question, j'allais dire la question la plus sacrée, c'est le développement de l'agriculture.

« Je salue ici ses représentants dans cette belle région de Tlemcen. »

En 1926, la Fédération des Syndicats Agricoles de l'Oranie choisit Tlemcen comme lieu de son assemblée générale qui eut lieu le 15 mars à la Maison du Colon.

Un mois plus tard, le Syndicat agricole organise une conférence par M. le Commandant Riet sur l'utilisation de la force du vent.

Cette question présente un grand intérêt d'intellectualité à l'heure où notre pays doit utiliser au maximum les forces naturelles dont il dispose.

Les agriculteurs cherchent à se suffire à eux-mêmes, de plus en plus, à se défendre contre les grands consortiums du pétrole et du charbon dont ils sont les tributaires forcés. Nous croyons que l'idée de M. le Commandant Riet doit être accueillie avec sympathie par le monde agricole. Elle tend à réaliser, sous une forme ingénieuse, le problème de l'électrification des campagnes en ressuscitant l'antique moulin à vent rajeuni par tous les travaux de la science moderne.

Le Syndicat continue à participer aux Foires et Expositions en France et à l'étranger. Grâce à l'excellence des méthodes préconisées par les Chambres de Commerce d'Alger et d'Oran et à leur intelligente application par M. Berthoud, délégué officiel des exposants, le succès de ces manifestations va grandissant.

Il ne s'agit plus d'obtenir des récompenses méritées, mais de développer des courants d'affaires entre nos producteurs et le commerce des pays de consommation.

La Semaine Agricole de Maison-Carrée est encore une occasion, pour le Syndicat Agricole de Tlemcen, de mettre en relief la qualité des productions de ses adhérents. Le nombre des récompenses est significatif puisqu'il représente 40 % de celles obtenues par le département d'Oran et 21 % de l'ensemble du palmarès de l'Algérie.

Tlemcen, sous des dômes de verdure, où cheminent des eaux au cours capricieux, descendant en cascades de nos hautes montagnes, est éminemment propre à la production de l'arbre. Les cultures fruitières doivent nécessairement y occuper une large place et y constituer une source très appréciable de revenus.

La pépinière du Syndicat, annexée à son champ d'expériences, est devenue notoirement insuffisante pour satisfaire aux nombreux besoins de ses adhérents. Beaucoup de planteurs sont dans la nécessité de s'approvisionner à Misserghin, Perrégaux et jusque dans le département d'Alger.

Il y a, dans ces achats, une incertitude de tous les instants, tant au point de vue de l'authenticité, de la qualité des fruits à obtenir, que de celles du porte-greffes.

Le commerce des plants d'arbres fruitiers semble tout à fait débordé devant l'importance des demandes qui lui sont faites, et le Syndicat Agricole de Tlemcen s'est préoccupé d'organiser une pépinière régionale, à laquelle il est consacré un chapitre spécial.

## **La crise phylloxérique**

### **La reconstitution du vignoble**

Si nous avons tenu à consacrer un chapitre spécial à la question phylloxérique, c'est que, dans les préoccupations du

Syndicat des Vignerons d'abord, puis du Syndicat Agricole et Viticole de Tlemcen, elle a dominé, pendant plus de trente années, toutes les autres questions.

Déjà un décret du 8 janvier 1878 interdisait l'importation des plants de vigne de France en Algérie.

Mais ces mesures législatives n'avaient qu'un caractère préventif; elles auraient laissé l'Administration désarmée devant le phylloxéra au cas où il eut été introduit dans la Colonie.

Comme le dit une circulaire ministérielle du 27 avril 1883, la loi du 21 mars 1883 a constitué une surveillance active et incessante de la part des propriétaires des vignes et de l'autorité, et édicté des mesures rigoureuses, exceptionnelles, pour faire disparaître, dès leur apparition, toutes traces de phylloxéra. Cette loi imposait aux viticulteurs la déclaration de tout dépérissement.

Le Maire de chaque commune était chargé, par la loi de 1883, de faire visiter les vignes par un expert, aux frais de la commune, une fois par an. Quand le phylloxéra était découvert, un arrêté du Gouverneur Général portait déclaration d'infection dans un périmètre déterminé comprenant les vignes reconnues malades ou suspectes et une zone de protection. Dans les vignes malades ou suspectes, la déclaration d'infection entraînait la destruction des ceps, l'interdiction de toute nouvelle plantation pendant cinq ans et la défense de pénétrer pendant trois ans. Le propriétaire dont la vigne avait été détruite avait droit à une indemnité. Enfin, la loi prévoyait des sanctions pénales.

Le premier foyer de phylloxéra en Algérie avait été découvert à Mansourah, dans la propriété Mollier, le 2 juillet 1885, par M. Onésime Havard; son-origine, suivant l'enquête faite par M. Catta, aurait remonté à l'année 1880 et attribuée à l'introduction frauduleuse de plants de France dissimulés dans une malle.

Le 4 juillet, M. le Gouverneur Général prenait son arrêté d'infection et, dans la séance du 28 octobre, M. Havard rendait compte à la Chambre Syndicale des difficultés éprouvées dans l'organisation de la lutte.

Le 6 décembre 1885, M. Havard estimait qu'il serait opportun de créer une caisse de secours contre le phylloxéra et il établissait un projet des statuts qui était soumis à l'Assemblée générale.

C'est à l'observation rigoureuse des règlements que l'arrondissement de Tlemcen doit d'avoir conservé ses vignes jusqu'à ces dernières années. Voici comment M. Mares, chef du service phylloxérique, appréciait, trois ans plus tard, la situation de la défense à Tlemcen :

« Nulle part la lutte contre le phylloxéra ne s'est présentée dans des conditions plus difficiles qu'à Tlemcen, nulle part aussi elle n'a été menée avec autant de méthode et d'énergie. La dissémination du phylloxéra dans et le vignoble de Tlemcen est, à vrai dire, totale. Le nombre des tâches découvertes chaque année est considérable ; il n'a pas été moindre de 32 cette année mais, on le remarquera, pour ainsi dire découvertes à leur début. Ainsi le fléau ne progresse-t-il nullement et la plantation de la vigne continue normalement. On ne saurait trop louer les syndics et experts qui se sont voués avec succès à l'oeuvre difficile de conservation du vignoble à Tlemcen. »

La lutte contre le phylloxéra se poursuit avec un succès sans précédent pendant plus de dix années.

En 1899, à la suite de l'abandon du vignoble de Philippeville, de Mascara et de Saint-Cloud, c'est-à-dire de plus de vingt-mille hectares de vigne en Algérie, M. Viala, l'inspecteur d'agriculture si autorisé, fut chargé d'une mission pour donner aux colons algériens des conseils sur la reconstitution dans les territoires délaissés.

M. Viala s'exprimait ainsi :

« Je tiens avant tout à féliciter les Tlemcéniens pour l'acharnement avec lequel ils ont lutté et luttent encore contre le phylloxéra. Leurs efforts, jusqu'ici, ont été couronnés de succès. Je crois donc superflu de les encourager à persister dans cette voie qui est celle de la prudence et de la sagesse. Vos sacrifices seront moins grands que dans les pays où la reconstitution est devenue indispensable. Vous l'avez compris, j'en suis heureux. L'état des choses me dispense de vous parler longuement d'une reconstitution que je juge inutile. Vous pouvez par la lutte, j'en ai la conviction, vous maintenir ainsi bien des années, peut-être indéfiniment. »

La lutte est préférable tant qu'elle est possible.

Ce langage dans la bouche d'un «américaniste» aussi convaincu avait une haute signification.

En 1903, la situation était toujours satisfaisante, et M. Mathis le constatait dans sa remarquable étude sur la lutte contre le phylloxéra.

Les deux foyers nouveaux d'Hennaya et de Nemours reconnus en 1901 et 1902, par l'un de nous, furent éteints quelques années plus tard.

La surface totale détruite dans l'arrondissement de Tlemcen, en 18 ans, n'a été que de 48 hectares. Ce vignoble, qui n'avait que 1.367 hectares en 1885, s'étendait, en 1903, sur 4.000 hectares, c'est-à-dire qu'il avait triplé grâce à la protection qui lui avait été accordée. On ne saurait assez citer cet exemple mémorable de succès dans la loi de 1883. En 1912, la situation du vignoble était sensiblement la même ; son étendue dans l'arrondissement était de 4.121 hectares, la surface arrachée depuis le début de la lutte était de 120 hectares, l'étendue contaminée soumise aux traitements antiphyloxériques était de 2.662 hectares.

Malgré tout, les travaux de recherches s'effectuaient avec quelque difficulté, si bien que le Crédit Agricole devait faire l'avance de fonds nécessaires pour soutenir la trésorerie chancelante du Syndicat de Défense des Vignobles.

L'arrêté du 12 avril 1910, dont les dispositions libérales permettaient de reconstituer, sur les points où la défense n'était plus jugée efficace, allait faciliter la période de transition qui sépare l'abandon de la lutte et la reconstitution.

Pendant la durée de la guerre, les recherches furent réduites à leur plus simple expression; aussi l'insecte faisait-il de rapides progrès.

En 1917, la lutte entra dans une nouvelle phase à la suite de pétitions adressées à M. le Gouverneur Général par les viticulteurs de Bréa, puis de Saf-Saf. Un arrêté pris par le Gouverneur Général, à la date du 7 avril 1917, plaçait ces deux sections sous le régime des traitements culturaux. Devant l'envahissement de la presque totalité du vignoble de l'arrondissement de Tlemcen, la lutte tirait à sa fin.

La lutte avait duré 20 ans sous la direction de M. Onésime Havard, 12 ans sous celle de M. Léon Thesmar; le vignoble français avait vécu ainsi 32 ans. Peut-être, sans la guerre qui avait désorganisé les chantiers de recherches, aurait-elle pu continuer plus longtemps. Cette lutte, menée avec la plus grande énergie, avait permis à la région de Tlemcen d'avoir de belles récoltes au moment où les vins se sont bien vendus; elle lui a procuré ainsi les moyens de reconstituer le vignoble en lui permettant de profiter des expériences faites ailleurs.

La reconnaissance des viticulteurs tlemcéniens doit aller aussi à Hilaire Soipteur, un des artisans de la première heure ; à Cazenave et à Bedoin, aujourd'hui disparus ; à M. Ernest Bonnet, syndic, et à M. Paul Gallien qui, pendant 25 ans, de 1888 à 1913, a dirigé les travaux avec une conscience professionnelle remarquable et une méthode rigoureuse.

Le Syndicat Agricole et Viticole de Tlemcen a été ainsi appelé à jouer son rôle d'éducateur du colon encore peu familiarisé avec la vigne américaine.

La reconstitution exige un défoncement; l'approvisionnement en cépages appropriés et authentiques constitue aussi un des facteurs les plus importants du problème.

L'idée de la création d'une coopérative de défoncement et de reconstitution du vignoble trouva le jour au sein de la Chambre Syndicale dans sa réunion du 30 août 1920 ou son président, M. Léon Havard, en exposa l'utilité.

Le projet parut intéresser l'Assemblée, puisqu'il fut procédé immédiatement à la nomination d'une Commission de sept membres en vue d'élaborer les statuts. Cette Commission se réunit deux fois par la suite et arrêta les termes du projet.

De concert avec le service de la défense des cultures, nous avons organisé six champs d'expériences et de démonstrations. D'une superficie de 25 ares chacun, dans des terres aux doses de calcaires connues, il a été planté les espèces authentiques réputées résistantes, notamment le 41-B, le 420-A, le 935-H et le 1202.

Ces champs d'expériences étaient à proximité de routes et chemins facilement accessibles aux visiteurs.

En attendant les résultats de ces essais, le Syndicat Agricole guidait d'une manière effective la reconstitution. Il s'en tenait surtout aux espèces pures, aux américo-américains et au 41-B qui se comportait parfaitement dans les terres sèches.

Entre temps, les hybrides producteurs directs furent quelquefois jetés dans la balance comme susceptibles de jouer un rôle dans notre reconstitution.

En 1922, le Syndicat décidait de créer un champ d'essai de producteurs directs; il était encouragé par la Chambre d'agriculture d'Oran qui lui vint en aide pécuniairement. Une collection de 34 variétés fut créée au champ d'expériences du Syndicat sur une superficie d'un demi-hectare.

Parmi les variétés en étude, les meilleurs numéros de Seibel (4.643-4.086, etc.), de Couderc (7.120, 272-60, etc.) enfin des Baco, des Malègue, des Bertille-Seyve, des Castel. des Jurie. des Gaillard.

Déjà, après huit années d'observations, un enseignement se dégage. Un certain nombre d'hybrides producteurs directs ne possèdent pas une résistance suffisante aux phylloxéra et bien peu résistent à des doses élevées de calcaire.

La «vigne nouvelle » n'est pas celle qui nous permettra de rénover notre vieux vignoble; l'expérience entreprise par le Syndicat de Tlemcen devait, néanmoins, être tentée.

La production de raisin de table peut aussi devenir rémunératrice. C'est dans le but de faire connaître les meilleures variétés que le Syndicat a créé un champ d'essai comprenant 16 variétés parmi lesquelles : Muscat d'Alexandrie, Chasselas, Madeleine, Valency, Olivette de Provence, Listan, Dattier, Boal, etc..

A part les analyses de terre faites au Laboratoire, nous nous rendons fréquemment sur place, à la demande des sociétaires, pour examiner les cas particuliers qui peuvent se présenter et conseiller utilement le viticulteur dans le choix du porte-greffe.

La reconstitution est en bonne voie dans l'arrondissement, malgré les échecs de quelques porte-greffes. Pour avoir été tardive, elle aura eu l'immense avantage de bénéficier de l'expérience souvent coûteuse des régions voisines qui ont dû maintes fois arracher des plantations importantes par suite du manque d'adaptation au sol.

La vigne américaine est le seul remède à la situation actuelle, mais son emploi n'est pas sans susciter de nombreuses difficultés qui rebutent parfois les agriculteurs et suscitent chez eux des préventions exagérément pessimistes.

Il est certain que l'on observe des dépérissements fréquents dus à des causes extrêmement variées.

La plupart sont dus à un mauvais choix des porte-greffes insuffisamment résistants au phylloxéra ou insuffisamment adaptés au sol, ou encore présentant une affinité insuffisante avec le greffon. Les cas de résistance insuffisante au phylloxéra s'observent notamment dans le cas de porte-greffes hybrides franco-américains tels que le 1202 et le 93-5. Longtemps réputés résistants, ces deux derniers plants présentent, dans les environs de Tlemcen notamment, des signes de fléchissement, et il nous a été possible de constater des taches phylloxériques très nettes, notamment à Bréa et Saf-Saf.

Le cliché que nous reproduisons ci-après montre le caractère bien marqué d'un dépérissement de Cinsaut sur 935.

Il convient de mettre les agriculteurs en garde contre l'emploi de ces plants qui peuvent faire illusion par la puissance de leurs racines et la vigueur de leur végétation. Ils tiennent ces qualités du Rupestris du Lot dont ils sont issus pour moitié, mais le plant français dont ils sont également issus pour 50 % leur a légué sa faible résistance au phylloxéra. Les pépiniéristes savent présenter le premier de ces caractères sous un jour favorable, ils insistent généralement très peu sur le second.

Le dépérissement phylloxérique est facile à déceler. Il en est de même de ceux qui sont dus à une mauvaise adaptation au sol. La cause en est connue depuis bien longtemps. On sait que les plants américains, sauf les Berlianderi et les hybrides de cette espèce, sont sensibles à l'excès de calcaire. Dans nos régions, le Rupestris du Lot, qui est le bon porte-greffe courant, résiste dans des sols contenant 40 et même 50 % de calcaire selon leur degré d'humidité. Le plant généralement employé au-dessus de cette dose est le 41-B. Ce dernier ne donne pas toujours entière satisfaction, il est vrai. Sans parler de ses difficultés de reprise, il fléchit parfois. Toutefois, il n'y a pas lieu, comme le font quelques viticulteurs impulsifs, de proclamer sa faillite. Il faut remarquer que les terres calcaires dans lesquelles on le plante sont non seulement riches en chaux mais pauvres en éléments nutritifs ; or, si le 41 B résiste à l'excès de calcaire, il ne résiste pas à l'absence de nourriture, en quoi il ressemble à tous les êtres vivants. Dans ce cas, ce n'est pas l'insuffisance de vigueur du porte-greffe qu'il faut incriminer, c'est l'insuffisance d'engrais et de fumier.

Les hybrides de M. Richter, nos 99 et 110, commencent aussi à occuper une bonne place. Les 261-50 de Couderc et le 150-15 donnent également satisfaction. Ce dernier a montré ici ses qualités de résistance à la sécheresse et de bonne fructification. Excellent porte-greffe pour le Carignan et la Clairette. Sa résistance au calcaire chlorosant peut aller jusqu'à 60 %.

Signalons enfin au passage la tendance de certains viticulteurs à pousser trop rapidement à fruit les jeunes plantations dès la deuxième ou la troisième année. Nous croyons que s'ils étaient un peu plus sages ils auraient moins à redouter les dépérissements.

Le cliché que nous reproduisons ci-contre montre un cep de vigne d'Alicante, franc de pied, âgé de six ans, dont la végétation est chancelante malgré des bois de taille de l'année antérieure, tout à fait normaux.

Bien des jeunes souches âgées de 3 ou 4 ans meurent ou dépérissent simplement parce que le soi est épuisé par des cultures intercalaires ou des arrosages intempestifs qui lavent le terrain ou bien ne sont pas suivis de façons appropriées.

Nous n'aurons pas la prétention d'énumérer ici tous les cas qui peuvent se présenter. Il en existe une multitude, de là provient la difficulté de l'étude. On en découvre chaque-jour de nouveaux, et il faut des années d'observation pour en contrôler l'existence et les conditions. Tels sont les cas d'affinité défectueuse entre le greffon et le porte-greffe. On observe fréquemment des dépérissements dans les greffages de teinturiers, notamment l'Alicante Bouschet greffé sur hybrides de Riparia tels que 420 A et 3309.

L'expérience des plants américains s'enrichit chaque jour de nouveaux éléments. Elle tend de plus en plus à confirmer cette vérité que la reconstitution par la vigne américaine est toujours possible mais que le choix des plants est souvent délicat.

Si nous considérons les espèces de Vinifera multipliées de préférence, nous constatons que l'Alicante Bouschet occupe présentement la première place dans les vignobles de création récente. La demande de vins colorés pour les coupages a incité à développer les plantations de cépages teinturiers. Il y a lieu de ne pas trop charger à fruit si l'on veut éviter des mécomptes résultant d'une fructification trop épuisante.

Le Carignan, le Morastel, le Cinsaut, le Grand Noir sont les variétés les plus répandues ; les deux premières contribuent à maintenir la qualité de nos vins dont la réputation est bien établie auprès des commerces algérien et métropolitain.

L'orientation du vignoble est Nord et c'est elle qui fait profiter le raisin de la brise de mer toujours plus ou moins humide, et qui diminue les mauvais effets de l'insolation directe. La vigne part plus tardivement; elle est, de ce fait, moins sujette aux gelées printanières. La maturation est elle-même plus lente et, par suite, la vinification se fait à une époque où la température est plus modérée.

Le vignoble tlemcénien est situé à l'altitude de 700 à 800 mètres et présente bien les caractères du vignoble de coteaux et de montagne. Très morcelé d'abord, il est l'objet de soins attentifs de culture et de protection contre les maladies.

Les vins sont très alcooliques, riches en extrait sec. Ils supportent la conservation pendant plusieurs années, et on les a rapprochés maintes fois des vins de Corbières et du Roussillon.

Voici l'analyse d'un vin rouge de Mansourah, exécutée au Laboratoire du Syndicat Agricole :

Degré alcoolique (Malligand).....	13°5
Extrait sec .....	31 gr.
Acidité totale exprimée en acide sulfurique	4 gr. 20
Acidité volatile.....	0 gr. 45
Acidite fixe.....	3 gr. 75

Mansourah offre cette particularité que ses vins provenant de cépages à coloration moyenne dont le Carignan est le type sont fortement colorés. L'influence du sol est ici manifeste.

Ces vins sont recherchés par le commerce qui les utilise pour le coupage en vue de remonter d'autres vins en alcool et en couleur.

Ils répondent au type de « vins médecins » que demande le commerce métropolitain pour mélanger, en petite proportion, à ses vins, les années où la maturité des raisins est insuffisante.

Ces vins, transportés à Bordeaux ou à Dijon et soignés comme le sont les vins de ces régions réputées, y acquièrent des qualités que nous avons pu apprécier en plusieurs circonstances.

A Saf-Saf et Négrier on obtient des vins un peu moins colorés titrant de 12° à 12°5; ils sont très appréciés comme vins de consommation courante.

A Bréa nous trouvons des vins dont les constituants chimiques se rapprochent davantage de ceux de Mansourah, mais de degré un peu moins élevé, très recherchés par le commerce oranais pour remonter les vins de moindre degré récoltés sur le littoral.

## **ARBORICULTURE**

### **Pépinière régionale**

Après bien des tâtonnements, la culture de la vigne est entrée aujourd'hui dans une période de perfectionnement satisfaisant, et l'on peut dire que, dans la majorité des cas, les erreurs qui se commettent aujourd'hui dans le choix des porte-greffes et des cépages pourraient être évitées. En somme, notre viticulture régionale est fixée ; elle est en possession de tous ses moyens.

Le même travail de sélection et de perfectionnement technique s'impose aujourd'hui pour l'arboriculture, et la crise viticole annoncée depuis plusieurs années déjà par les esprits avertis devait orienter les colons dans cette voie. Les dirigeants de nos associations agricoles et les viticulteurs clairvoyants n'ont pas manqué de s'en apercevoir.

L'arboriculture, et en particulier la culture de l'olivier, doivent dans l'avenir contrebalancer la viticulture et régulariser l'évolution économique de l'Oranie occidentale.

L'olivier, qui contribue à faire le charme de nos campagnes, est une des sources principales de leur richesse. Depuis la plus haute antiquité, cet arbre vénérable est resté ici l'objet d'un soin tout particulier de la part du travailleur berbère, et l'on peut rencontrer aux environs de Tlemcen de vieilles souches qui demeurent, sans aucun doute, des vestiges de la forêt romaine.

Mais nos olivettes présentent un aspect très varié. Cette variété témoigne des différences naturelles qui distinguent les centres de notre région, de la montagne à la mer; elle témoigne aussi de la rapidité très variable avec laquelle se sont insinués, chez nos agriculteurs européens ou indigènes, les progrès de la technique oléicole.

Aux environs immédiats de Tlemcen, les olivettes se présentent par massifs épais, tronçons déchiquetés de la forêt antique. Les arbres y sont âgés, parfois très vieux, leurs troncs sont creux et portent de longs bras qui s'allongent désespérément vers le ciel. Ils sont souvent très rapprochés, 8 à 10 mètres, mais l'eau est relativement abondante et le sous-sol assez frais, ce qui atténue beaucoup les inconvénients de cette disposition serrée. Toutefois, l'air circule mal, et cela d'autant plus que ces arbres sont taillés d'une façon rudimentaire ; d'autre part, l'espacement trop faible rend les façons culturales difficiles. Les arbres sont fumés, mais le plus souvent le sol de l'olivette est consacré à des cultures maraîchères fort nuisibles à l'arbre.

Ainsi, depuis les cascades de l'Oued Saf-Saf jusqu'à Mansourah, sous les remparts de la ville, au penchant des collines, s'étend un vaste jardin planté d'oliviers très anciens dont la végétation un peu anarchique contribue à donner à notre banlieue son aspect pittoresque, mais qui gagneraient fort à être régénérés.

Cette régénération n'est pas impossible; quelques colons en donnent l'exemple; ils obtiennent des résultats appréciables sans atteindre encore l'art précis et délicat des tailleurs italiens ou tunisiens.

Descendons vers la mer, dans les plaines d'Hennaya et de Montagnac ou vers Pont-de-l'Isser. Ici nous trouvons un tout autre aspect. La colonisation française a fait son oeuvre. Nous ne trouvons plus l'olivier pittoresque mais, en revanche, nous avons l'olivier productif. L'écartement des arbres est plus grand, les troncs sont courts et les branches charpentières sont régulièrement disposées ; les rameaux sont taillés au sécateur et à la scie et la forme générale de l'arbre est celle d'un gobelet où pénètrent facilement l'air et la lumière. Toutefois, on se résigne rarement à cultiver l'olivier pour lui-même; les olivettes sont généralement plantées dans le vignoble ou bien semées de céréales.

De ces deux modes de culture, le premier tombe peu à peu en désuétude.

L'agriculteur, qui crée de nouvelles plantations, place désormais ses oliviers en bordure de la vigne, rarement à l'intérieur. Quant à la culture en concurrence des oliviers et des céréales, elle subsiste mais avec un perfectionnement que l'expérience a rendu nécessaire. Les oliviers sont plantés en lignes très espacées et, le long de chaque ligne, une bande de terrain demeure libre pour recevoir les engrais et subir les binages nécessaires à l'absorption et à la conservation de l'humidité.

Telle est la pratique heureuse qui a été mise en vogue dans ces plaines, grâce à l'exemple d'agriculteurs avisés tels que M. de Thé, au Domaine de Pitray. Les olivettes y reçoivent régulièrement des labours de printemps avec application d'engrais chimiques, en même temps les arbres sont soigneusement badigeonnés avec une solution de sulfate de fer et de chaux qui augmente leur vigueur et détruit les larves de parasites cachées l'hiver dans l'écorce.

L'olivette est irriguée à proximité de La Tafna, de l'Isser et des cours d'eau assez nombreux de la région. Ailleurs, dans la région d'Hennaya, le terrain se prête à une heureuse combinaison. A très faible profondeur se trouve une

couche peu épaisse de tuf calcaire. A l'emplacement prévu pour les arbres, on perce cette couche à la pioche ou, mieux, à l'explosif, et les racines de l'olivier iront chercher sous le tuf une fraîcheur propice.

Ne parlons pas des plaines basses et des étroites vallées du littoral, l'olivier exposé aux brouillards de la mer est sujet aux maladies, mal aéré, il produit peu. Le rendement des olives, qui peut atteindre 22 litres d'huile aux 100 kgs, dans les régions précédemment citées, ne dépasse souvent pas 15 litres dans la région de Béni-Saf.

C'est surtout à Turenne et à Marnia que l'olivier prospère. Nous l'avons dit par ailleurs, dans ces régions où l'olivier vient à l'état naturel et occupa autrefois de vastes étendues, la colonisation européenne a créé, depuis quelques années, des olivettes comparables à celles des plaines d'Hennaya et de Montagnac, mais plus vigoureuses et plus riches par le rendement qui dépasse 21 litres au quintal.

En somme, la culture de l'olivier est en progrès rapide mais la production manque un peu de régularité en raison des connaissances insuffisantes sur la taille et sur les maladies.

Donner à l'arbre la forme d'un gobelet, couper les gourmands, tels sont les seuls principes connus et appliqués. C'est déjà bien, mais il y a mieux, il y a notamment une taille judicieuse des ramilles destinée à maintenir un juste équilibre entre la production du bois et celle du fruit. Cette taille est généralement peu connue et son application nécessite le renversement d'un préjugé qui, d'ailleurs, n'a rien de spécifiquement tlemcénien.

On sait que l'olivier ne produit de fruits que sur le bois de deux ans. Cette opinion traditionnelle persuade nos agriculteurs que l'olivier doit être soumis à un vaste massacre bisannuel : « Déshabille-moi, je t'habillerai », ainsi parle l'olivier, d'après un vieux dicton. Et certain proverbe affirme même que l'arbre de Minerve exprime le désir d'être déshabillé par un fou, ce qui est véritablement excessif.

Sur ce point, un progrès est en voie de se faire. Le mérite en revient, pour une grande part, au service de l'arboriculture et aux agriculteurs éclairés qui ont bien voulu l'aider dans sa tâche.

La culture rationnelle de l'olivier nécessite également une connaissance plus exacte des maladies de cet arbre et de leurs causes.

La fumagine est encore fréquente dans la banlieue de Tlemcen où les arbres très serrés, mal taillés, manquent d'air et de lumière. Le siroco seul les protège un peu en desséchant de temps à autre les sucs que le lecanium secrète à la surface des feuilles. La tuberculose se rencontre également, déterminée le plus souvent à la suite de plaies produites par les animaux, ou à la suite de la pratique malencontreuse du gaulage. Cette maladie apparaît aussi sur des jeunes sujets récemment plantés et bien soignés. Dans ce cas elle est, sans aucun doute, due à l'action infectieuse du bacillus olcae. Il faut alors incriminer la reproduction par boutures. Il est certain que les boutures d'arbres malades transportent avec elles le germe de la maladie. La reproduction de l'olivier par le semis diminuera de beaucoup le nombre des cas de tuberculose.

Parmi les insectes pathogènes, nous avons eu l'occasion de voir le mylabre, l'otiorhynque, le dacus; ils sont maintenus en respect par les traitements arsenicaux. Malheureusement, comme il arrive toujours, ces traitements ne sont pas appliqués par tous les intéressés et il existe des foyers de repeuplement d'où les insectes sortent sans cesse.

Nous voyons donc que la culture de l'olivier est en voie d'extension rapide et ne nécessite point d'encouragements oratoires, mais qu'elle aurait besoin, surtout, d'une aide technique en ce qui concerne la production des plants, la lutte contre les maladies, la formation professionnelle de bons ouvriers greffeurs et tailleurs, l'amélioration des procédés d'extraction de l'huile, la diffusion commerciale des produits.

C'est tout un programme agricole, industriel et commercial.

Nous verrons comment les colons de Tlemcen ont cherché à résoudre la partie industrielle et commerciale de ce programme en créant, avec l'aide du Crédit Agricole, une Huilerie Coopérative munie de tous les perfectionnements actuellement réalisables et dont le siège social est à la Maison du Colon de Tlemcen.

Le Syndicat Agricole de Tlemcen, avec l'aide du Service Agricole, a entrepris de résoudre également la partie purement agricole de ce programme en créant une pépinière régionale à Saf-Saf.

Cette pépinière, gérée par le Syndicat sous le contrôle du Gouvernement Général, guidée par les conseils techniques de M. Bricchet, Conseiller agricole à Alger, spécialiste de l'arboriculture, s'étend sur quatre hectares dans les terrains d'alluvions très meubles de l'oued Saf-Saf. Fonctionnant sans esprit de lucre, dans l'intérêt collectif, elle pourra

fournir aux colons de la région de nombreux plants à un prix relativement faible. La production de l'olivier pourra y être exécutée en grand.

Actuellement, les pépiniéristes d'oliviers ne pratiquent guère que la production par boutures qui a l'avantage d'être la plus expéditive et dispense de greffer, ce qui permet de satisfaire rapidement aux demandes qui sont excessivement nombreuses. Il y aura tout intérêt à développer la production par le greffage de plants issus de semis, comme cela se fait en Italie; on obtiendra ainsi des sujets plus robustes, à système racinaire plus résistants à la pourriture et indemnes de toute pré-infection bacillaire. Cette méthode, vulgarisée par la Pépinière Régionale, aura des chances d'être suivie sinon par les pépiniéristes, du moins par les propriétaires soucieux de leurs intérêts. Certains ont déjà entrepris de l'appliquer.

En même temps pourra être entreprise la vulgarisation de variétés nouvelles. Certes. « l'olive de Tlemcen », qui rappelle, par sa forme, la cornicabra, et qui est, comme elle, très riche en huile, formera toujours le fond de nos olivettes. Elle résulte d'ailleurs d'une sélection naturelle immémoriale.

Toutefois, en prévision des crises qui pourraient se produire, il y aurait lieu d'envisager la production de variétés plus fines et de variétés pour la conserve. Nous en possédons déjà qui ont été introduites par les colons français et espagnols : la verdale, dont les olives rondes sont fort appréciées pour la confiserie, la lucque aux olives arquées en forme de croissant également appréciée pour la conserve, l'amellaou qui est encore très peu répandue.

La diffusion de ces variétés se fera par la greffe et ira de pair avec la production d'oliviers de semis.

Mais ce qui manque le plus à notre région, comme à beaucoup d'autres régions de l'Algérie, ce sont de bons ouvriers tailleurs et greffeurs.

On trouve actuellement quelques tailleurs d'oliviers espagnols ou indigènes qui tiennent de la tradition ou d'une solide opinion personnelle une formule de taille. Cette formule est, la plupart du temps, celle que nous avons décrite plus haut : élagage bisannuel pour maintenir la forme évidée de l'arbre, couper les gourmands et tailler au petit bonheur les brindilles latérales. Le propriétaire se contente de ce travail qui, certes, est bien préférable à l'abandon complet et produit un éclaircissement favorable à la santé de l'olivier, mais ce n'est pas suffisant; il ne suffit pas de tailler, il faut savoir choisir les rameaux à tailler et les rameaux à conserver, se réserver le bois pour la fructification de l'année suivante et couper les rameaux épuisés qui sont destinés à ne rien produire.

La taille doit être raisonnée. A ce point de vue, la plupart des tailleurs ont beaucoup à apprendre. Et non seulement il faut corriger les idées fausses, mais il faut suppléer par un enseignement pratique à l'absence d'idée. La Pépinière Régionale y pourvoira également.

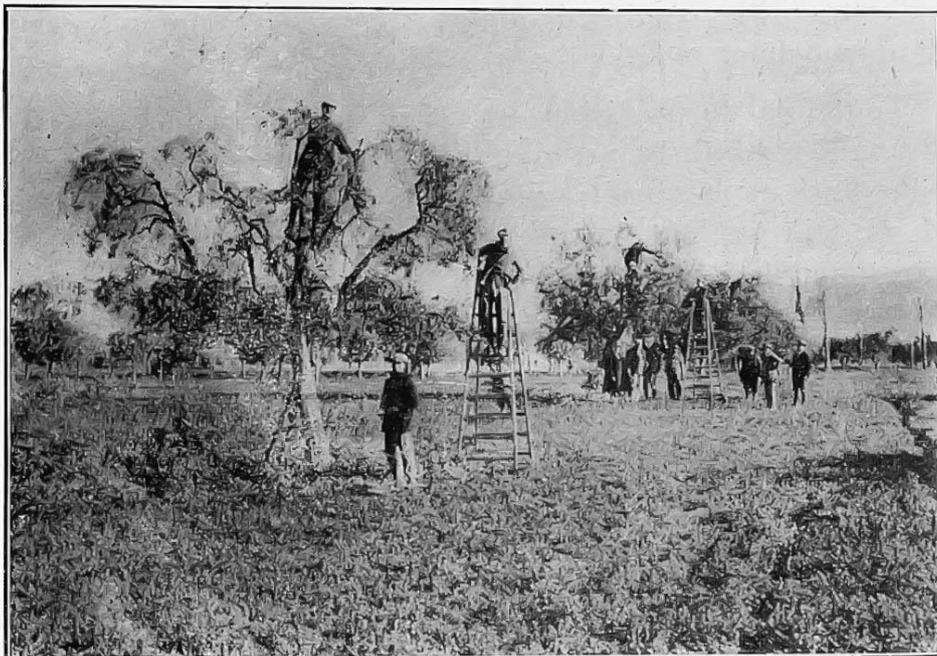


Fig.

(Photo Jouve Tlemcen)

Cours ambulante de taille de l'olivier.

Rien ne vaut pour cela la propagande par le fait. Il ne s'agit pas de créer à la Pépinière -Régionale une école comme il en existe tant, il faut former des travailleurs et, ensuite, les mettre en circulation pour qu'ils démontrent la valeur de leur savoir.

Le « Cours ambulante de taille » de l'olivier, formule due à M. Brichet, réalise bien ce but : les apôtres de la taille se rendent chaque année dans les villages, chez les propriétaires qui désirent les voir travailler. Une fois installés sur les lieux, ils ne tardent pas à entrer en rapport avec les gens du voisinage qui viennent les regarder et leur demandent de venir chez eux.

L'année suivante, l'équipe des moniteurs revient ; on constate les résultats, le nombre des disciples a augmenté et l'on continue. Fils de colons, indigènes, ouvriers agricoles viennent et, sur l'arbre, sécateur et serpe en main, ils apprennent à exécuter des coupes nettes et rases, en évitant de laisser des chicots et à soigner les blessures de taille, ils s'exercent dans l'art de distinguer les amputations utiles, art extrêmement varié selon l'état de la végétation, la nature du sol, les antécédents du sujet à opérer.

Ces cours répétés chaque année, autant qu'il faudra, permettront de créer dans notre région le noyau de travailleurs sérieux dont elle a besoin.

La Pépinière Régionale de Tlemcen ne se cantonnera pas dans la production de l'olivier. Son but est plus général et embrasse toute l'arboriculture. Mais, comme il faut commencer, le mieux était, évidemment, de porter le premier effort sur l'olivier, étant données les dispositions naturelles de la région et de ses habitants.

L'arboriculture fruitière devra s'orienter ensuite vers le développement du cerisier qui est déjà fort répandu à Tlemcen, notamment à Mansourah et près des cascades de l'oued Saf-Saf. Cette culture est encore fort empirique et n'est qu'une continuation de la culture arabe. Le cerisier, comme tous les arbres fruitiers, a été cultivé jusqu'ici, dans notre région, en concurrence avec toutes espèces de plantes, notamment des légumes. On fait du cerisier en jardin alors que les nécessités de la production et du commerce demandent le travail en grande culture.

La Pépinière Régionale permettra de sélectionner et de produire, pour chaque espèce fruitière, la variété qui convient le mieux aux conditions climatiques de la région et à l'exportation. Elle permettra de créer ainsi un nombre limité de types commerciaux de fruits qui, toujours semblables à eux-mêmes, se cultiveront de la même façon mûriront à la même époque, trouveront les mêmes débouchés et appelleront la même demande de la part du commerce. On arrivera ainsi à créer cette arboriculture en grande série qui fait actuellement la prospérité de la Californie et le succès des fruits américains sur tous les marchés du monde y compris le marché tlemcénien...

## Élevage

Le Syndicat Agricole de Tlemcen s'était préoccupé, dès 1903, d'améliorer les conditions de production de l'élevage régional.

Sans envisager les problèmes zootechniques généraux, il avait pu donner des avis qui contribuèrent à modifier la qualité des produits.

Malgré le développement rapide et fécond des moteurs inanimés, la force motrice du cheval et de ses dérivés n'en reste pas moins la base de l'agriculture algérienne.

La production du mulet correspond encore aujourd'hui, en Algérie, à des nécessités agricoles et économiques. L'utilisation des étalons du pays ne donnait que des sujets de format insuffisant, trop frêles pour certains labours pénibles où il est indispensable d'avoir des tracteurs inanimés ayant du poids. Il était nécessaire d'obtenir des produits plus lourds pour les gros travaux de la culture.

Parmi les puissances amélioratrices de nos races, le choix du reproducteur est prépondérant.

Nos premiers baudets importés provenaient des Pyrénées et du département de l'Ariège. De bonne taille, bien étoffés, aux articulations larges, aux masses musculaires denses, d'une acclimatation facile, ils donnèrent d'excellents résultats avec nos juments barbes ou croisées.

De même le cheval arabe, qui possède des qualités incomparables de rusticité et d'énergie, est devenu insuffisant pour les travaux, du fait du développement de notre agriculture depuis l'intervention des engrais chimiques.

L'on a d'abord importé de France des chevaux de trait ou de trait léger, mais il fallait en venir à la production locale plus sûre et plus économique. Les chevaux nés dans la colonie ont une plus grande résistance que leurs congénères, sont mieux adaptés au climat et au milieu.

Nos premières importations ont démontré que le cheval breton s'adaptait parfaitement sous notre climat et sur notre sol, qu'il était bien l'améliorateur rêvé. Il y eut, de 1905 à 1914, un engouement véritable pour la production du cheval demi-trait et le Syndicat de Tlemcen importait, sur les conseils de M. Trouette, inspecteur du Service de l'Élevage, plusieurs étalons durant cette période.

De nombreux croisements en résultèrent et nous avons aujourd'hui, malgré l'arrêt de nos importations, causé par la guerre, une population chevaline remarquable dont les aptitudes révèlent l'origine.

Dans le but d'encourager l'infusion de sang français, le Syndicat de Tlemcen organisait des concours pour la distribution de primes à la race chevaline et répartissait des sommes importantes.

Les différents centres de l'arrondissement furent successivement dotés de chevaux et de baudets.

Après la guerre, il a semblé que l'extension des moteurs inanimés allait causer quelque trouble dans le développement et dans la production du cheval de trait. Il n'en a rien été, tout au contraire.

L'action toujours en éveil du Service de l'Élevage a provoqué l'éclosion de syndicats qui s'occupent spécialement de toutes les questions qui se rattachent au développement de notre production chevaline.

Le 27 novembre 1922, au cours d'une visite de M. Trouette la section de l'élevage était constituée et son action a été des plus efficaces, puisqu'elle possède aujourd'hui quatre chevaux étalons de race bretonne et douze baudets répartis dans les centres de Tlemcen, Turenne, Marnia, Nédromah, Montagnac, Lavayssière, Pont-de-l'Isser, Les Abdellys, Lamoricière, Descartes, Béni-Saf. Quelques-uns de ces reproducteurs sont représentés par les clichés ci-contre. Ils sont tous remarquables par leur excellent format et des masses musculaires puissantes.

Bovins. — On trouve encore à Tlemcen les descendants de produits importés qui rappellent d'assez près la race gasconne. De forte stature, ces produits croisés répondent à une nécessité pour la culture des terrains accidentés avoisinant Tlemcen.

L'aptitude laitière est assez développée mais il ne fallait pas songer, à l'origine, à satisfaire avec ces seuls éléments, aux besoins de la cité. Les laitiers importaient des femelles de races spécialisées : comtoises, tarentaises et même hollandaises.

C'est dans le but de développer l'aptitude laitière que le Syndicat achetait, en 1905, pour le compte de ses adhérents, un lot de 48 vaches bretonnes de gros modèle qui, répandues dans les différents centres, ont fait souche et donné des produits croisés intéressants.

L'importation des reproducteurs mâles venait ensuite et nous avons encore un taureau comtois de race pure et qui a bien tracé. Le rendement laitier se trouve sensiblement relevé depuis quelques années.

Ovins. — Le cheptel ovin est surtout important dans la région de Marnia et dans la partie sud de l'arrondissement de Tlemcen, en milieu indigène.

On rencontre cependant chez les colons des troupeaux bien homogènes et améliorés. Les pâturages ne manquent pas, la sélection et le croisement ont été suivis avec méthode dans la majeure partie des cas.

Comme race croisante, l'on a importé des brebis de la région de Tiaret, de poids plus élevé que nos moutons. Enfin, il y a quelques années, le Syndicat Agricole de Tlemcen a importé de la bergerie coloniale des béliers de la race de Tadmit. Répartis à Marnia, Lamoricière, Hennaya et Béni-Saf, ces mâles ont déjà marqué leur influence amélioratrice sur les caractères de la race locale.

Ces importations se poursuivent en même temps que les moyens de protection du troupeau se développent, à la faveur des modifications heureuses de notre système de culture.

Nous ne parlerons que pour mémoire des troupeaux de la partie des Hauts-Plateaux appartenant à notre arrondissement, qui subissent la transhumance et qui supportent fréquemment des déchets importants du fait d'un hiver rigoureux, du manque d'abris et souvent d'une alimentation insuffisante.

La renaissance de l'industrie du tapis en Algérie, et en particulier à Tlemcen, ainsi que l'alimentation de l'industrie française du textile, nous invitent à assurer la production de la matière première dans les meilleures conditions. Enfin, tout le monde sait que la France ne produit pas assez de viande pour sa consommation.

Notre objectif doit donc viser à augmenter l'effectif de nos troupeaux et à les améliorer sous le rapport du rendement afin de lutter avantageusement contre la concurrence étrangère.

Petits élevages. — A la campagne, le foyer serait incomplet s'il ne comprenait une basse-cour.

Le développement des basses-cours offre une très grande importance au point de vue économique et l'on ne saurait trop démontrer la nécessité de les multiplier, car elles ont l'avantage d'augmenter la production générale en alimentant la consommation familiale et même, parfois, les marchés locaux.

C'est dans ce but que le Syndicat a acquis, en 1925, un grand nombre de types de poules et de coqs de variété bonnes pondeuses comme la Leghorn ou bonnes productrices de viande comme la Faverolle.

Création d'une station d'élevage. — L'approvisionnement en étalons est chose très onéreuse pour quiconque veut se livrer à l'élevage rationnel, et la section de l'élevage n'échappe pas à cette règle.

Chaque année, ce sont des sommes élevées qu'il faut consacrer à l'achat d'étalons, malgré la participation de la Colonie dans les frais d'achat et de transport.

La Colonie procède actuellement à l'achat au service du Génie Militaire des terrains de l'ancienne smalah de Medjahed.

Situés en bordure de La Tafna, ils comportent une partie irrigable où toutes les cultures seront possibles en vue de produire les ressources fourragères nécessaires à la station.

C'est dans ce milieu éminemment propre au développement de l'élevage que seront placés les géniteurs des deux sexes des races chevaline, asine, ovine, caprine, bovine, porcine et autres.

La station de Sidi-Medjahed pourra pourvoir non seulement aux besoins de la région, mais aussi à ceux des arrondissements voisins chez lesquels l'élevage tient aussi une large place.

## Laboratoire d'analyses

A la lumière des connaissances modernes, le chimiste est devenu un conseiller prudent et fidèle des agriculteurs.

Aussi, en 1893, le Syndicat Agricole faisait l'acquisition d'un matériel provenant du service des mines et qui allait constituer un embryon de laboratoire suffisant pour entreprendre les analyses de terre au point de vue physique et chimique.

C'est ainsi que, depuis plus de trente années, le laboratoire a concouru très largement à faire connaître aux agriculteurs la richesse de leur sol, à les guider dans le choix des cultures, des amendements et des engrais, afin de leur éviter les tâtonnements pénibles et les déboires décourageants.

C'est du résultat de ces essais, de ces analyses, de ce contrôle permanent assurant la loyauté des marchandises fournies qu'est né, dans toute la région, ce mouvement considérable en faveur des engrais chimiques dont le tonnage, de jour en jour plus considérable, assure un meilleur rendement à nos terres.

Certes, l'utilité de l'analyse des terres n'était plus à démontrer ; il n'en est pas moins vrai que de nombreux centres de colonisation avaient été créés en Algérie sans que les terres fussent analysées.

Le Laboratoire du Syndicat Agricole de Tlemcen arrivait bien à son heure pour mettre à la disposition des nouveaux colons des moyens en rapport avec les données de la science moderne.

L'emploi des engrais se développa rapidement et, quelques années plus tard, l'industrie superphosphatière était créée en Oranie. Jusque là, seules, les usines, de Saint-Gobain avaient satisfait à nos besoins; c'est en 1908 que la Société Algérienne de Produits Chimiques et Engrais installait son usine à La Sénia et facilitait ainsi nos approvisionnements.

Mais les services rendus par le Laboratoire sont tous les jours plus grands et il faut augmenter son matériel.

Ce sont les analyses de vin qu'il faut assurer d'une manière à peu près complète : alcool, acidité volatile, sucre, extrait sec.

Les analyses des huiles provenant des huileries coopératives et de toute la production régionale.

Les dosages de vins effectués sont consignés sur un registre et rapprochés en vue de l'établissement du « Casier Vinicole » pour arriver à caractériser d'une façon-satisfaisante les vins de la région.

Enfin, il est fréquemment fait appel au microscope pour la détermination des maladies cryptogamiques de la vigne et de toutes les plantes cultivées.

## La Tribune agricole

Les efforts accomplis par le Syndicat Agricole et par les autres associations restaient souvent stériles parce que leurs adhérents dispersés, travaillant dans des conditions très variées, manquaient de liaison et de direction. Un journal était nécessaire pour organiser leurs efforts, pour exprimer leurs volontés, pour leur donner une conscience claire de leurs intérêts collectifs.

La Tribune Agricole, créée en 1907, s'était donné pour mission de diriger, par ses conseils, la pratique agricole de la région, de pousser à tous les progrès, d'agir sur les Pouvoirs publics, pour obtenir d'eux tous les concours dont nos agriculteurs ont besoin.

Voici le programme que nous nous étions tracés le 25 mars 1907 en publiant le premier numéro :

« Nous voulons faire de la Tribune Agricole, disions- nous, un organe de vulgarisation et de défense des intérêts de cette région vaste et riche qu'est l'Ouest Oranais. C'est surtout par l'abaissement des prix de revient que l'agriculture sortira triomphante de la crise qu'elle subit. Cet abaissement des prix de revient n'est possible que par l'application méthodique et raisonnée de la culture intensive et la pratique d'une lutte rationnelle contre tous les ennemis de nos cultures. Mais la vulgarisation ne doit pas comprendre que la partie technique des industries agricoles. L'agriculteur a besoin d'être tenu au courant de tout ce qui peut l'intéresser, tant dans l'ordre économique que dans l'ordre législatif. La crise agricole est due également à la concurrence étrangère et à la spéculation financière.

« Notre première industrie nationale trouve dans l'association une arme puissante dont nous avons sous les yeux de nombreux exemples dans le fonctionnement des caisses de Crédit Agricole.

« Et, dès lors, ne faut-il pas suivre pas à pas ce mouvement d'émancipation qui, sans supprimer les intermédiaires, réduira les bénéfices parfois scandaleux que ces derniers réalisent à nos dépens ?

« Nous faisons aujourd'hui appel à tous ceux qui vivent du sol fécondé par leur labeur.

« Que les colons viennent à nous et ils nous permettront de poursuivre, dans la modeste mesure de nos moyens, le relèvement de notre agriculture, en réclamant pour elle l'organisation qui lui assurera dans les destinées économiques de ce pays la place prépondérante qu'elle doit y occuper. »

Nous ne comptons certes pas dire si juste et voir se réaliser point par point, dans la suite, le programme que nous nous étions tracé.

Programme vaste s'il en fut : l'intensification du rendement du capital algérien sous toutes ses formes. Il y a tant à faire dans un pays neuf.

Il n'est pas possible de relever dans le cadre de ces notes les nombreuses études de vulgarisation qui ont fait l'objet de nos travaux. Il n'est pas une question touchant à l'intérêt général de la région qui ne soit passé au crible de l'examen dans les colonnes de la Tribune Agricole.

Notre organe est aujourd'hui plus que majeur, il vient d'atteindre sa vingt-troisième année. L'attention et la bienveillance que lui témoignent, chaque quinzaine, ses 2.000 lecteurs, nous est une preuve qu'ils apprécient ses services et constituent pour nous la meilleure récompense à nos efforts.

## Le crédit agricole

Le nouveau colon qui peuplait nos villages de colonisation n'apportait avec lui que de faibles ressources personnelles vite absorbées par les premiers frais. Il avait besoin de crédit pour construire une habitation, pour défricher, pour effectuer sa moisson et ses vendanges. Or, on ne pouvait offrir que de faibles garanties aux prêteurs éventuels. Il devait nécessairement en résulter deux conséquences également nuisibles au progrès de la colonisation : d'une part le colon était obligé de vendre hâtivement ses récoltes pour s'assurer les capitaux nécessaires à la prochaine

campagne. D'autre part, pour mettre ses terres en état, il était obligé de recourir aux avances que les commerçants locaux consentaient à des taux usuraires. Il était donc de toute façon asservi au point de vue économique.

Cependant, les agriculteurs offraient des forces latentes qui, en s'organisant peu à peu, pouvaient inspirer une petite confiance aux établissements de crédit. Il fallut des tâtonnements longs et souvent catastrophiques pour arriver à la formule du Crédit Agricole. On vit d'abord le Comptoir d'Escompte de Tlemcen suivre la voie dangereuse où ses aînés s'étaient lancés; des immobilisations de fonds très importants, avancés pour une longue durée, le menèrent à un échec lamentable qui eut pendant de longues années une répercussion fâcheuse mais fautive sur la valeur du Crédit Agricole régional.

Malgré la défiance causée par cet échec initial, les agriculteurs s'organisèrent, résolus à se sauver eux-mêmes.

L'organisation du Crédit Agricole Mutuel a été consacrée en Algérie par la loi du 8 juillet 1901 instituant les Caisses régionales dans la Colonie.

C'est le 22 novembre 1901 que fut constituée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Tlemcen, sous la dénomination de « Crédit Agricole de Tlemcen », au capital de 12.000 francs.

Deux caisses locales étaient successivement créées, l'une à Tlemcen, l'autre à Descartes, groupant ainsi les agriculteurs de ces deux régions.

Les débuts furent forcément modestes, mais les avantages du crédit agricole étaient rapidement appréciés par la modicité du taux de l'argent et par la simplicité même de l'organisme qui permettait aux agriculteurs de travailler sans perte de temps.

Le Crédit Agricole répondait pleinement aux besoins des agriculteurs et nous allions, durant ces trente années, le mettre davantage à leur portée.

Des caisses furent créées dans les principaux centres de l'arrondissement.

Le tableau ci-après montre la rapidité avec laquelle s'organisèrent les caisses locales :

1901	Caisse locale de Descartes,
1901	Caisse locale de Tlemcen,
1909	Caisse locale de Pont-de-l'Isser et Abdellys,
1910	Caisse locale de Lavayssière-Montagnac,
1920	Caisse locale de Sebdou,
1922	Caisse locale de Marnia,
1924	Caisse locale de Nedromah,
1925	Caisse locale de Béni-Saf.

En 1910 et 1911 nous assistons à une véritable éclosion de caisses locales indigènes. Sous l'heureuse impulsion d'un administrateur de grande valeur, M. Suberbielle, et dont l'administration n'a pas toujours su reconnaître les mérites, huit caisses sont créées dans la commune mixte de Sebdou. La même année, une caisse locale indigène est créée dans la commune mixte de Remchi et une autre dans la commune de plein exercice de Pont-de-l'Isser.

Tandis que les caisses européennes fonctionnent sous le régime de la responsabilité limitée, les caisses indigènes sont à responsabilité solidaire entre tous les membres.

Nous avons secondé avec empressement ces diverses créations, mais il nous est apparu que ce principe de solidarité entre tous les membres indigènes était seul capable d'assurer entre eux une surveillance réciproque des plus salutaires.

Dix-huit caisses locales sont affiliées, aujourd'hui, à la Caisse Régionale de Tlemcen : huit européennes, dix indigènes dont la situation est bien assise. Les premières sont des Caisses mixtes, quant aux secondes, elles comprennent les fellahs de moindre importance.

Le nombre de nos sociétaires est de 1.480 répartis comme suit :

Caisses européennes.....	1.043
Caisses indigènes.....	437

Le tableau ci-après résume la progression du nombre de nos sociétaires et des caisses locales affiliées :

ANNÉES	NOMBRE DE CAISSES LOCALES		NOMBRE D'ADHÉRENTS
	Européens	Indigènes	
1901 .....	2	»	24
1905 .....	2	»	72
1910 .....	3	9	480
1915 .....	4	10	602
1920 .....	5	10	875
1925 .....	7	10	1.138
1926 .....	8	10	1.285
1927 .....	8	10	1.417
1930 .....	8	10	1.480

Le capital qui, à l'origine, était de 12.000 francs, est passé à 860.000 francs, entièrement versés au 31 mars 1930. Notre portefeuille comporte deux sortes de valeurs. Une partie du papier est souscrit pour la durée de la campagne avec des échéances répondant aux nécessités agricoles, par les caisses situées à la périphérie de l'arrondissement. Par centre, la caisse locale de Tlemcen, qui groupe les centres de Tlemcen, Hennaya, Turenne et Lamoricière, émet du papier bancable, c'est-à-dire à 90 jours, afin de permettre le réescompte en banque. L'importance de nos prêts est basée sur la valeur matérielle et morale du demandeur. Leur maximum a été fixé d'abord à 12.000 francs, puis à 30.000 francs, à 50.000 francs, enfin à 100.000 francs par suite de la dévalorisation de la monnaie.

Le montant du portefeuille suit une progression constante :

1902 .....	25.500
1905 .....	100.495
1910 .....	265.565
1915 .....	1.088.015
1920 .....	1.455.386
1925 .....	5.624.485
1926 .....	9.100.414
1927 .....	11.005.000
1930 .....	23.797.886

Les prêts se répartissent comme suit :

1.724 prêts inférieurs à 40.000 fr.....	6.017.008
174 prêts au-dessus de 40.000 fr. ....	15.978.763
9 sociétés coopératives.....	1.802.115
	<hr/>
	23.797.886

Cette répartition montre le souci constant de nos conseils d'administration de ne prêter qu'à bon escient. Les valeurs douteuses ne figurent que pour un chiffre infime.

Les dépôts en compte courant qui nous ont été confiés depuis la fondation de la Société ont constitué un puissant adjuvant pour accroître la capacité de crédit. Quoi de plus naturel, en effet, que les agriculteurs qui ont des fonds disponibles les confient à la Caisse de crédit pour permettre à celle-ci de les employer pour satisfaire les besoins d'autres agriculteurs. La Caisse Régionale de Tlemcen ne reçoit que des dépôts remboursables à vue auxquels elle paie un intérêt de 3,5 %. Leur montant, qui oscille entre 15 et 25 millions, est toujours représenté par un actif immédiatement réalisable, pouvant ainsi faire face à toutes les demandes.

Les chiffres ci-dessus soulignent d'une façon particulièrement heureuse la confiance marquée par le public pour la sage administration de la Société et les garanties qu'elle offre.

Les réserves se répartissent comme suit :

Caisse Régionale.....F.	2.567.153
Caisses locales européennes...	600.388
Caisses locales indigènes.....	100.149

La Caisse Régionale de Tlemcen a pu fonctionner au cours de ces dernières années sans faire appel au réescompte, mais le moment est venu où elle doit utiliser cette faculté.

La faculté de réescompte est indispensable pour garantir à l'institution les ressources suffisantes en cas de besoin.

Ce ne sont pas les bien modestes avances de la Colonie, le capital social et les dépôts reçus, qui peuvent assurer une assise suffisante au Crédit Agricole.

La Banque de l'Algérie, encore imprégnée du souvenir de la fin lamentable du Comptoir d'Escompte, s'est longtemps refusée à admettre notre papier à l'escompte direct.

En 1922, sans accepter cet escompte, elle a cependant consenti de faire aux caisses régionales une situation particulière, ce fut le régime de la « cote spéciale ». Le papier agricole a échéance de neuf mois ou de trois mois renouvelable deux fois bénéficiait de cotes d'escompte à un taux inférieur de 1,5 % au taux officiel de la Banque, lorsque, provenant des caisses régionales de crédit agricole mutuel, il serait présenté par des banques intermédiaires à concurrence de une fois et demie le montant du capital versé et des réserves des caisses.

Il faut reconnaître que les banques intermédiaires ont fait preuve de la plus grande largesse de vues pour faciliter nos opérations, en nous ouvrant une fiche particulière, indépendante de la cote officielle.

Mais la question du crédit agricole a une autre face qui mérite aussi toute notre attention.

Le crédit à court terme rend des services dont la pratique quotidienne consacre le caractère indiscutable, mais-il est insuffisant pour permettre l'acquisition de la terre et son organisation en vue de la production.

Les prêts à long terme et à moyen terme sont le complément indispensable aux opérations déjà envisagées.

Ils ne peuvent être consentis par la Banque qui, n'opérant que par escompte ou compte courant, ne pourrait résister à des immobilisations forcées et souvent irréalisables.

Le défaut d'organisation du crédit à long terme a été la cause d'échecs nombreux, il y a quelques décades de cela

Il serait outrepassant de rappeler l'insuccès de colons de la première heure qui, devant la nécessité de payer, furent exécutés par leurs créanciers.

Il faut bien avouer que le colon de l'Ouest oranais n'a pas toujours été prévoyant et n'a pas toujours constitué les réserves qui devaient lui permettre de franchir les mauvais jours sans succomber et même sans trop souffrir.

La Caisse Régionale de Tlemcen a consenti des prêts à long terme sous le régime de la loi du 19 mars 1910, appliquée à l'Algérie par décret du 25 mars 1915 et elle a, de ce côté aussi, rendu des services.

Enfin, ce n'est que depuis deux ans à peine que la Caisse foncière, constituée par application de la loi du 28 juillet 1928 sous l'heureuse impulsion de M. Léon Havard, président du Conseil d'administration, prête son concours aux caisses régionales pour permettre de consentir à leurs sociétaires les prêts individuels à long terme et à moyen terme prévus par le décret du 25 novembre 1925. La Caisse de Tlemcen a largement usé de cette nouvelle forme de crédit.

Prêts aux mutilés. — Une autre forme de crédit est celle qui intéresse les pensionnés et les victimes civiles de la guerre.

Sous ce rapport aussi la Caisse Régionale de Tlemcen a satisfait aux demandes de onze pensionnés, et le montant de ses prêts s'élève à la somme de 354.276 francs, au taux de 1 % en exécution des décrets du 13 août 1921.

Les mutilés, les veuves, les parents des enfants morts au champ d'honneur ne sont-ils pas les premiers créanciers de la nation ? La possibilité d'acquérir un petit coin de terre, si minime fut-il, leur était due. L'acquisition développe l'indépendance et constitue un élément de conservation sociale qui n'est pas à dédaigner.

Prêts spéciaux pour achat de tracteurs. — Le problème agricole se trouve dominé actuellement par la question de la main-d'œuvre. La crise a des racines profondes et il faut à l'agriculture un outillage plus complexe que par le passé.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'usage des instruments mécaniques de culture rend des services appréciables, mais jusqu'à présent ce n'a été qu'un palliatif. Il faut bien reconnaître que le machinisme ne s'est développé qu'avec une extrême lenteur et c'est à la guerre que l'on doit d'avoir enregistré des progrès considérables dans cette voie.

La question de la motoculture étant à peu près résolue au point de vue technique, il restait à envisager le côté financier de l'opération. Les tracteurs sont d'un prix que nous considérons élevé si nous le comparons aux instruments habituellement utilisés à la ferme. Leur prix varie de 35.000 à 75.000 francs, suivant leur force et leurs dispositifs particuliers. Les firmes qui fournissent ces appareils accordent en général les délais d'un an et même de deux années, mais avec des intérêts bancaires de 10 %.

Beaucoup d'agriculteurs pourraient utiliser le tracteur mais reculent devant son prix de revient. Les petites exploitations qui forment la majorité demandaient qu'on vienne à leur secours.

C'est pour vulgariser l'usage de la culture mécanique, pour porter un remède à la crise de main-d'œuvre que subit en ce moment l'ensemble de la production, que la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Tlemcen a décidé d'accorder aux acheteurs de tracteurs agricoles, de son ressort, le paiement échelonné sur trois années avec intérêts de 1 % au-dessous de son taux normal d'escompte, soit 5,5 %.

## Les caves coopératives

La Caisse Régionale de Tlemcen a été amenée à se préoccuper du développement de la coopération sous toutes ses formes. De même qu'ils s'associent pour l'achat des matières premières nécessaires à leur industrie, les agriculteurs doivent rationnellement s'associer pour la transformation et la vente des produits obtenus.

L'installation d'une cave est devenue coûteuse, en raison de la hausse des matériaux ; d'autre part, le petit viticulteur, même celui qui possède une cave ne dispose pas de tous les éléments nécessaires à la vinification. Ses frais généraux par quintal de raisins sont nécessairement plus élevés que pour une grande installation. Enfin la vinification ne se fait pas toute seule. C'est une science assez compliquée, surtout en Algérie, et qui nécessite un spécialiste.

Au point de vue commercial, la coopérative s'impose également. Le commerce joue trop volontiers à la baisse on présence d'un producteur de raisins dépourvu de cave, et par conséquent obligé de vendre sans délai.

De plus, les vins obtenus en coopération sont nécessairement mieux constitués, dans l'ensemble, que les vins qui proviendraient de chaque propriété en particulier, ils offrent de meilleures garanties de constitution et le commerce les recherche.



Fig. 3. (Photo Jouve Tlemcen)  
La Cave coopérative Eugène Etienne.

Les avantages, au point de vue gestion ne sont pas moindres. La direction des vendanges est assurée par le Conseil d'administration. De même la vente du vin et des sous-produits est faite par lui. Toutefois, il existe des caves où les sociétaires peuvent vendre librement leur part. Ce système est contraire au but de l'institution, il est d'ailleurs abandonné peu à peu, et, les caves qui jusqu'ici l'avaient autorisé, l'ont toutes supprimé.

La coopérative a aussi des avantages d'ordre moral. Les riches et les moins fortunés, les amis et les ennemis doivent ainsi, par la force des choses abandonner un peu de leur individualité exagérée.

Les premières campagnes ont démontré la nécessité de la discipline chez les adhérents et beaucoup de tact et de ténacité chez les administrateurs. Un règlement intérieur bien rédigé, prévoyant tous les détails, distribuant la justice avec une exactitude scrupuleuse, suffit à aplanir les difficultés de fonctionnement.

Malgré les difficultés du début et certains errements inhérents à toute entreprise, l'exemple des caves coopératives montre surabondamment que l'association des énergies et des ressources sur le terrain syndical et coopératif donne une force incontestablement supérieure à l'organisation de l'économie agricole.

Six coopératives sont actuellement rattachées à la Caisse Régionale de Tlemcen. Le tableau ci-après précise l'importance de chacune d'elles :

DATE DE LA CRÉATION	ADHÉRENTS	SUPERFICIE	HECTOS VINIFIÉS	CAPITAL
1919 Lavayssière . . . . .	22	300 ha.	12.000	150.000
1922 Turenne . . . . .	66	203 ha	15.000	125.000
1923 Eugène-Etienne ..	53	395 ha	25.000	158.000
1923 Marnia . . . . .	22	200 ha.	5.000	42.000
1923 Sidi-Abdellys ....	15	191 ha.	12.000	75.000
1924 Lamoricière . . . . .	22	170 ha.	10.500	86.000

Le logement moyen réservé à chaque adhérent est de 400 hectos ce qui prouve bien que, dans leur ensemble, les caves coopératives répondent aux besoins de la petite exploitation.

Nos coopérateurs sont de petits exploitants et l'institution ainsi comprise répond véritablement au but entrevu par le législateur.

Ajoutons que les caves coopératives facilitent l'accession à la propriété et contribuent sensiblement à l'amélioration sociale des travailleurs ruraux. Elles aplanissent toute difficulté pour l'ouvrier agricole qui veut exploiter pour son propre compte.

Exempt du souci de construire et d'agencer un logement vinaire, le salarié peut louer ou acheter un lopin de terre, l'agrandir au besoin quand ses économies le lui permettent ; il sait, par avance, qu'en s'affiliant à la cave coopérative il aura sa récolte logée. Beaucoup deviennent ainsi petits propriétaires. Egalement attachés à leur vignoble et à la cave commune, qui constitue un bien de solidarité entre tous les coopérateurs, ils ne sont plus attirés par le mirage trompeur des villes.

## L'Huilerie Coopérative

C'est grâce à l'amélioration des procédés d'extraction de l'huile que l'oléiculture algérienne pourra prospérer en s'ouvrant de larges débouchés en Europe. A ce point de vue des progrès considérables ont été réalisés.

Pendant très longtemps l'industrie de l'huile est restée, dans ce pays, aux mains des indigènes. Certes, elle s'est perfectionnée. L'antique vis de bois a disparu, remplacée par la presse hydraulique, et la force motrice animale a été remplacée par la vapeur, l'eau ou l'électricité ; mais si les rendements augmentaient, la qualité de l'huile gagnait peu, et les moulins produisaient et produisent encore une huile forte, dont le goût est parfois terreux.

Il y a à cela diverses raisons. La première est, sans aucun doute, le goût de l'indigène. L'indigène a beaucoup de goût pour l'huile dont il fait une grande consommation. Ce qui frappe le visiteur d'un moulin à olives, c'est la facilité avec

laquelle l'ouvrier indigène s'adapte au travail de l'huile, évolue autour de la pâte grasse et des scourtins gluants ; on peut dire qu'il porte à ce produit une sorte de ferveur. Il savoure l'acre senteur de la et ressence » et des « enfers » et, sans doute, il estime que l'huile la meilleure est l'huile « lampante ». Il nous a été donné de voir certain commerçant spécialisé dans la vente du couscous aux alentours de la Mosquée de Paris, qui passait à une usine de Tlemcen commande d'huile titrant 10 degrés d'acidité oléique. Ses clients sont particulièrement satisfaits des plats ainsi préparés qui leur apportent, dans leur exil, les senteurs du foyer.

Les huileries indigènes, si perfectionnées soient-elles, n'ont point porté leurs efforts vers la diminution de l'acidité, elles ont, à notre point de vue et au point de vue de l'exportation un défaut considérable : Les olives y séjournent en tas, dans la boue, pendant deux ou trois mois, dans les cours des moulins, et demeurent longtemps en fermentation avant d'être passées aux meules. D'autre part, une pratique lamentable contribue encore à diminuer la qualité des olives, c'est la méthode de récolte.

Les meuniers achètent le plus souvent sur pied les olives qu'ils doivent traiter et se chargent de faire exécuter la cueillette ; ils envoient dans les olivettes des équipes de ramasseurs munis de perches et de matraques, qui procèdent à l'abattage des fruits. Ceux-ci sont ensuite ramassés, meurtris, sur la terre boueuse. Triste procédé, aussi désastreux pour l'arbre que pour le fruit.

Ajoutons à ces deux inconvénients la méthode de séparation de l'huile par décantation qui est toujours en faveur, et nous comprendrons le peu de confiance que le commerce européen a si longtemps accordé aux huiles de ce pays.

Il fallait lutter contre cette réputation en organisant une huilerie moderne, en démontrant que l'olive d'Algérie, huilerie moderne, en démontrant que l'olive d'Algérie, l'olive de Tlemcen en particulier, pouvait produire une huile aussi douce et aussi aromatique que celle d'Espagne ou de Provence : La solution envisagée depuis longtemps dans les conseils du Syndicat agricole de Tlemcen, consistait dans la création d'une huilerie coopérative munie d'un outillage perfectionné. Mais cette idée, pour mûrir, nécessitait des conditions qui se sont réalisées peu à peu.

Il fallait d'abord que la production soit supérieure aux besoins de la consommation locale et, pour cela, il fallait créer de nombreuses plantations d'oliviers. Tant que les vieilles oliveraies de Tlemcen suffisaient tout juste aux besoins de la population, en grosse majorité indigène, la fabrication d'huile surfine n'avait qu'un intérêt théorique. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La culture de l'olivier a fait des progrès considérables qui ont été, sans nul doute, accélérés par la crise phylloxérique et le marasme du vignoble aux environs de 1910, et il est devenu naturel de songer à l'exportation. D'autre part, les colons qui avaient créé des olivettes se résignaient difficilement à faire « façonner » leurs olives aux moulins indigènes, ils éprouvaient le désir bien légitime de tirer de leurs olives une huile comestible.

Ces circonstances nouvelles ont permis la création de l'Huilerie Coopérative d'Hennaya, il y a cinq ans et, plus récemment, de l'Huilerie Coopérative de Tlemcen.

Créée le 5 mai 1927 au capital de 125.000 francs avec l'appui financier de la Colonie, et guidée dans ses débuts par les précieux conseils de M. Husson, professeur de technologie à l'Institut Agricole d'Algérie, cette Société a commencé à fonctionner pour la campagne 1927-28.

L'usine comprend un vaste magasin d'une superficie de 200 mètres carrés qui permet de conserver les olives à l'abri des intempéries, en couches de faible épaisseur, de façon à éviter les acidités fortes.

L'outillage, actionné par l'électricité, comprend deux concasseurs, deux broyeurs, deux presses préparatoires doubles et huit presses finisseuses. La séparation de l'huile est réalisée par deux séparateurs centrifuges Alfa-Laval, actionnés par un moteur séparé, ce qui permet une grande régularité de rotation.

La coopérative ainsi équipée peut traiter une moyenne de 160 quintaux par journée de 20 heures. Le jus des olives sortant des presses est reçu dans une fosse où il ne séjourne pas, il est aspiré aussitôt et passe au séparateur d'où l'huile sort parfaitement claire, mélangée seulement à d'innombrables bulles d'air qui se dégagent peu à peu.

Au sortir des séparateurs, l'huile est pesée et passe ensuite dans les récipients de conservation. Ces récipients sont de deux sortes : 21 piles en tôle de 3.000 litres environ chacune, et deux amphores en ciment de 1.000 litres chacune. Les avis sont très partagés sur le meilleur mode de conservation de l'huile d'où cet éclectisme dans le choix des récipients.

Il faut avouer que, contrairement à l'opinion très souvent admise, la coopérative de Tlemcen se trouve fort bien des cylindres en tôle et celà pour plusieurs raisons. D'abord Je nettoyage en est extrêmement facile. En fin de campagne

les robinets sont dévissés, les cylindres sont facilement transportés hors de la salle de conservation, ils sont allongés sur le sol et nettoyés très rapidement. Cette facilité de nettoyage est loin d'être réalisée pour les amphores en ciment, surtout lorsque celles-ci sont au-dessous du niveau du sol.

Mais les cylindres en tôle ont un autre avantage : Ils sont très hauts par rapport à leur diamètre de sorte que la surface d'huile susceptible d'entrer en contact avec l'air est faible. D'autre part, la contenance de ces cylindres est relativement petite, et ceci est un gros avantage en coopérative.

Au moment d'entrer en coopérative, le colon se préoccupe surtout de savoir si ses produits seront bien traités à part, si l'huile qu'on lui livrera sera bien de l'huile de ses olives. Il faut dans toute la mesure du possible contenter ce désir et, pour cela disposer d'un grand nombre de récipients de faible volume. Ceci nécessite quelques explications sur lesquelles nous nous permettrons d'insister parce qu'elles ont une grosse importance au point de vue du succès de la coopération agricole. Il est évident qu'il est impossible de contenter tout le monde, et celui qui porte à la coopérative une dizaine de quintaux d'olives ne saurait prétendre faire traiter ses olives à part. Le fait de les traiter avec le minimum de frais est déjà pour lui un avantage qu'il ne trouverait pas ailleurs. Mais, d'autre part, on entend souvent répéter que la coopération décourage l'effort individuel : « Pourquoi améliorer, par la culture, la qualité de vos produits, si vous devez les mélanger ensuite à tout venant ? » Il faut combattre ce raisonnement faux. Mélanger tout ce qui vient n'est point mutualiste. La mutualité est un effort de justice qui tend à assurer aux producteurs la totalité des fruits de son travail. Une coopérative doit donc s'efforcer de répartir aussi justement que possible les produits obtenus.

Entre deux systèmes, celui du traitement individuel qui est impossible et celui du communisme complet qui est absurde, il convient de choisir un juste milieu. La coopérative de Tlemcen s'y est efforcé, et nous pouvons dire qu'elle y a réussi. Une division indispensable, fondée sur l'expérience des faits, est la division en régions.

Les olives, à leur arrivée, sont réparties au magasin dans des catégories distinctes, au nombre de 6 :

- 1° Mansourah et les environs de Tlemcen ;
- 2° Montagnac, Lavayssière, Pont-de-l'Isser ;
- 3° Béni-Saf et régions littorales ;
- 4° Marnia ;
- 5° Descartes.

Enfin, une sixième catégorie est réservée aux olives sauvages et aux olives sales ou malades.

Cette division est rigoureusement respectée et l'huile extraite est répartie selon le rendement produit pour chaque région.

Tel est le principe, il sauvegarde les intérêts de chaque région. Mais, dans la réalité, c'est un minimum, et l'on s'efforce de réaliser une répartition plus strictement juste à l'intérieur de chaque catégorie. Le magasin comprend une trentaine de cases, il est possible d'établir des sous-distinctions. D'abord il existe des sociétaires qui portent à l'huilerie de grosses quantités d'olives. Ces olives peuvent être traitées à part si leur poids atteint environ 160 quintaux, quantité nécessaire pour produire environ 3.000 litres d'huile, soit un cylindre. On arrive ainsi à réaliser, dans certains cas, le traitement individuel par fractions de 160 quintaux environ. Le coopérateur bénéficie alors exactement du rendement de ses olives. D'autre part, en se basant toujours sur la contenance d'un cylindre, on arrive à réduire au minimum le traitement collectif pour les petits propriétaires et, par conséquent, à se rapprocher le plus possible du rendement exact. Il est évident que deux ou trois propriétaires voisins de la même région peuvent être traités ensemble, les rendements étant à peu près les mêmes, ils peuvent dès lors mêler leurs olives et se partager un cylindre.

Le débit de l'Usine est d'environ 160 quintaux par jour, disions-nous. On peut donc traiter tous les jours : un groupe d'environ 160 quintaux appartenant à un seul ou à deux ou trois propriétaires voisins et remplir un cylindre d'huile homogène qui provient nécessairement d'olives également mûres, cueillies à peu près à la même époque et, par conséquent, apportées à peu près le même jour.

On voit beaucoup mieux maintenant l'avantage qu'il y a, pour une coopérative, à posséder une grosse majorité de petits récipients. On voit aussi comment il est possible de rendre à chacun son dû ce qui, dans l'ordre moral et social est encore une façon d'encourager la culture de l'olivier.

Il va sans dire que toute cette organisation nécessite une discipline dans les apports d'olives qui doivent être réglés par la Direction. Cette installation moderne, guidée par des Européens immunisés contre les routines indigènes, permet des recherches expérimentales en ce qui concerne la valeur des diverses variétés d'olives et le choix des méthodes d'extraction. La concurrence s'en trouve nécessairement stimulée et le rendement obtenu par les olives de la région prend des valeurs plus grandes. Les rendements obtenus il y a vingt ans ne dépassaient guère 15 litres au 100 kilos, depuis quelques années ils augmentent considérablement et atteignent 17 ou 18 litres. La coopérative de Tlemcen a atteint, durant ses deux premières campagnes, un rendement de 19 litres 1/2. Il s'agit, bien entendu, d'un rendement moyen portant sur toutes les olives reçues, y compris les olives de terre et les olives sauvages. Le rendement maximum s'est trouvé atteint pour certains propriétaires de Marnia qui ont enregistré 24 litres.

L'industrie oléicole à Tlemcen se présente sous un autre aspect : l'olive de conserve.

Jusqu'à présent cette industrie, pratiquée par les indigènes israélites et musulmans, a conservé un caractère familial : Les femmes, depuis des temps immémoriaux, pratiquent le salage des olives noires. La consommation locale, particulièrement les petites épiceries, « cantines », fréquentées par la population indigène et espagnole, absorbent en grande partie cette denrée.

Il existe dans la ville de nombreux commerçants israélites qui achètent des olives de belle qualité pour les mettre en conserve dans des fûts en bois, ils procèdent eux-mêmes à la vente sur place et exportent sur la France, par Marseille, où ils ont des correspondants.

Il y aurait place, à Tlemcen, pour une industrie plus moderne de l'olive de conserve, industrie qui trouverait des débouchés rémunérateurs en Europe et en Amérique. Ce projet rentre dans le programme de l'Huilerie Coopérative de Tlemcen. Sa réalisation ne manquera pas de donner un nouvel essor à la culture de l'olivier, et notamment à la sélection et à la culture systématique de variétés de choix dont se préoccupe en ce moment la pépinière régionale.

## **Les Docks Coopératifs**

La région n'est pas spécialement céréalière, cependant les centres de Descartes, Lamoricière, Les Abdellys, Pont-de-l'Isser, les Beni-Ouazzen, Hennaya, Lavayssière, la vallée de La Tafna, exportent chaque année des quantités importantes de céréales. Or, ici comme partout, le marché des céréales est désemparé parce qu'il manque la cohésion, l'organisation, la constitution et la réserve de lots homogènes qui devraient permettre la vente directe aux importateurs de la métropole.

D'autre part, le colon n'ayant aucun moyen de conserver sa récolte se trouve obligé de la vendre immédiatement.

Il ne peut, de ce fait, jouir entièrement du produit de son travail, ce qui est une atteinte au droit naturel.

L'idée des docks coopératifs a nécessairement germé au sein de nos associations agricoles. Deux docks ont été construits. Ils sont gérés par des sociétés coopératives rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Tlemcen : ce sont la Société Civile des Docks Coopératifs de Tlemcen et la Société Civile des Docks Coopératifs de Béni-Saf.

La Société des Docks de Tlemcen, fondée le 3 mai 1924 est constituée au capital de 327.000 francs, souscrit par les sociétaires et entièrement libéré à la souscription. La Société a bénéficié, sous la garantie de la Caisse Régionale de Tlemcen, d'une avance de la Colonie égale au double du capital versé et remboursable en quinze ans, et d'une subvention égale au capital versé et partiellement remboursable dans quinze ans.

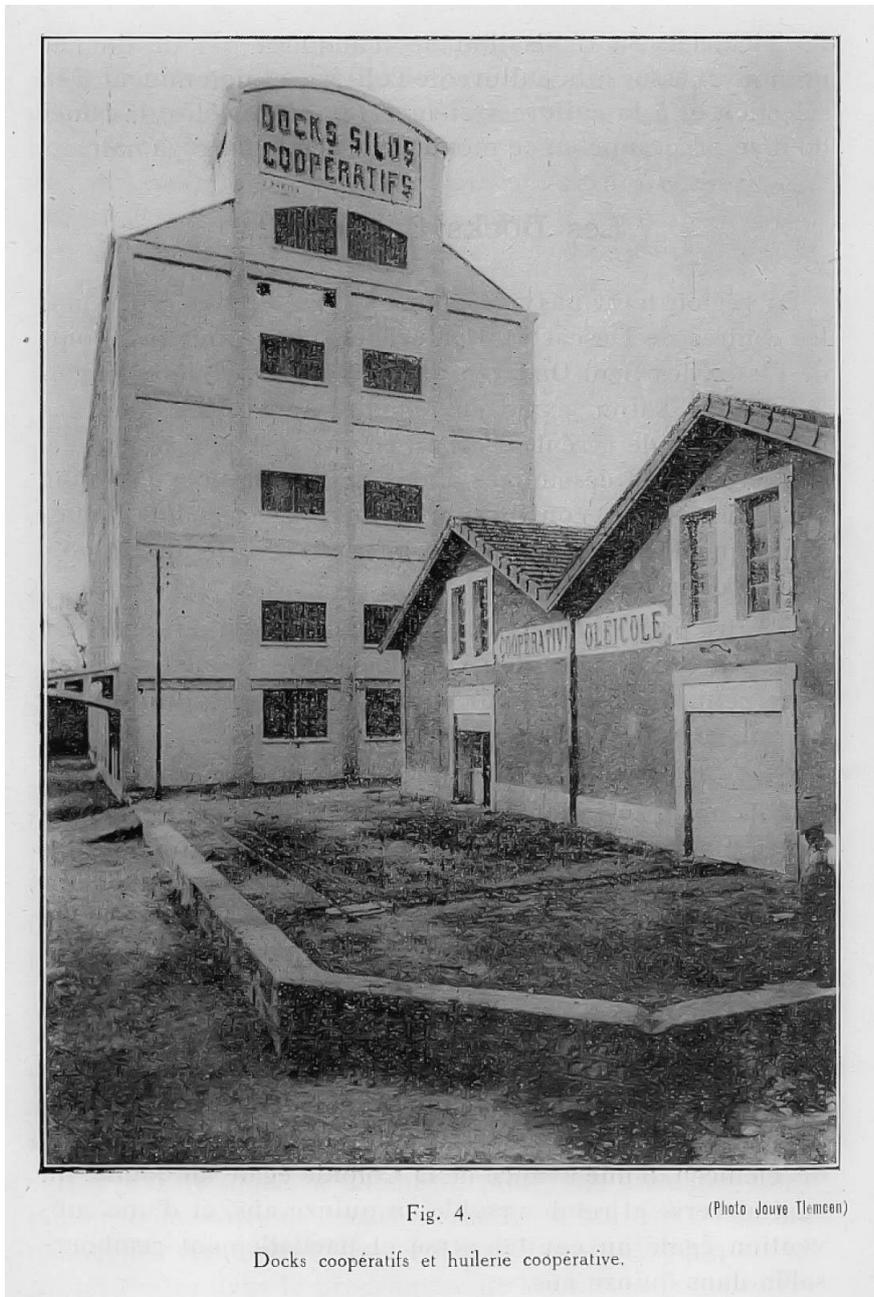


Fig. 4.

(Photo Jouve Tlemcen)

Docks coopératifs et huilerie coopérative.

La contenance du dock est de 42.000 quintaux (en blé). L'immeuble et le matériel ont coûté 1.308.200 francs, soit 31 francs par quintal de logement en blé (125 hectolitres) .

Le dock est édifié près de la gare, en bordure des emprises de la Cie P.-L.-M., ce qui permet de réduire les frais de manutention.

La Société des Docks de Béni-Saf, fondée le 19 octobre 1927, est constituée au capital de 274.467 francs entièrement libérés par les souscripteurs. Elle a bénéficié d'avances et de subventions de la Colonie.

La contenance du dock est de 33.270 quintaux évalués en blé.

Ici le prix du quintal a été de 33 francs. Il n'y avait pas de terrain à acheter, le Domaine de l'Etat ayant concédé à la Société une location à longue durée sur la plage de Béni-Saf. Par contre, le prix de construction était proportionnellement plus élevé qu'à Tlemcen en raison des fondations qui devaient être construites au-dessous du niveau de la mer.

Les deux docks ont fonctionné en 1929 pour la première fois.

Les quantités emmagasinées ont été les suivantes :

26.000 quintaux de céréales à Béni-Saf, dont 23.000 en blé

19.000 quintaux de céréales à Tlemcen, dont 15.000 en blé.

La Caisse Régionale de Tlemcen a escompté les warrants souscrits par les endockeurs et le total des avances s'est élevé à :

1.900.000 francs pour Béni-Saf,  
1.200.000 francs pour Tlemcen.

Le dock a un double avantage : il élève et stabilise le prix moyen des ventes et il facilite le crédit.

Certes, l'endockage n'est pas, chaque année, une bonne affaire. Il serait absurde de garder, par principe, le grain en magasin et d'attendre la hausse. Certaines années il y a avantage à vendre dès la récolte.

Mais, en agriculture, une année ne prouve rien, ni deux, ni trois années. Nos colons le savent, et il serait étrange qu'en matière dock on soit obligé de le leur dire. C'est sur une dizaine d'années qu'il faut examiner le problème. Or, il est hors de doute que, sur dix ans, l'endockage réussira dans la majorité des cas, et la moyenne des ventes s'en trouvera relevée.

D'autre part, s'il faut tabler sur des moyennes, ce n'est pas seulement sur dix ans, mais dans le cours de chaque année.

Si l'agriculteur échelonne ses ventes sur douze mois, il obtient un prix moyen; il ne risque pas d'attendre pour la totalité de sa récolte le cours le plus élevé, mais il ne risque pas non plus de vendre au cours le plus bas. Il ne risque pas. En agriculture, comme dans toutes les opérations industrielles, et plus encore, c'est le risque qu'il faut éviter. Le joueur risque, le travailleur sensé élimine le hasard de ses calculs.

Il est évident qu'un agriculteur ne peut appliquer seul les principes que nous venons d'énoncer à moins que ses propriétés, couvrant plusieurs milliers d'hectares, produisent des dizaines de milliers de quintaux.

Le petit ou le moyen agriculteur ne peuvent pratiquer la vente rationnelle qu'en s'associant et en groupant leurs récoltes.

Il va sans dire que, pour atteindre son but, l'association doit procéder à l'emmagasinement collectif obligatoire et à la vente collective. Si le colon qui livre au dock 50 quintaux de blé avait la prétention de les faire loger à part et de les vendre quand il lui plaît, le rôle du dock serait réduit à très peu de chose, son influence sur le marché serait nulle et son fonctionnement serait fort embrouillé et nécessiterait une comptabilité antiéconomique ressemblant fort à celle du sergent-major ou du garde-magasin.

En somme, il faut en venir à la méthode du « pool » canadien.

Le blé livré par le sociétaire est évalué à un cours forfaitaire fixé au début de la campagne et ne dépassant pas les 75 % du cours du blé au moment de la récolte. Le compte du sociétaire est automatiquement crédité de cette valeur et, le blé étant à la disposition de la Société, les intérêts de cette valeur courent au profit du sociétaire, au taux normal des dépôts à vue en banque. Le sociétaire, quand il le voudra, pourra prélever toutes sommes jusqu'à concurrence du montant forfaitaire de son apport. Les retraits, inscrits à son débit, porteront intérêt au profit de la Société, au taux normal de l'escompte chez la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Les grains emmagasinés seront vendus par le Conseil d'Administration, par échelons, tous les deux ou trois mois, et le solde des ventes, déduction faite des frais généraux, sera ristourné aux sociétaires au prorata de leurs apports.

En somme, ce système a deux avantages : il est pratique et il est juste.

Il est pratique parce qu'il met à la disposition du sociétaire une avance sur son blé et se calque sur le système actuellement pratiqué par le commerce.

Il est juste parce que, à l'inverse de ce que fait le commerçant, la Société fait profiter le sociétaire, en fin d'année, de la valeur totale du grain qu'il a porté, la dite valeur étant nécessairement égale à la moyenne des valeurs de ce grain au cours de l'année.

## **L'Électrification des Campagnes**

On se plaint en France, avec raison, du dépeuplement des campagnes. Inutile d'ajouter ici de nouvelles lamentations à celles que l'on a depuis longtemps répandues sur ce pitoyable sujet. Virgile, célébrant en vers subventionnés le charme de la vie champêtre, ne réussissait pas à retenir dans la campagne latine les jeunes paysans attirés par le luxe de la Rome impériale. Depuis, nos romanciers et nos politiciens n'ont pas eu davantage de succès que lui. Tant il

est vrai que l'on ne guérit pas une maladie en prononçant des formules, on la guérit en étudiant les causes qui l'ont fait naître afin de les modifier et de les supprimer si possible.

Améliorez les conditions d'existence de l'agriculteur, donnez-lui le bien-être matériel qu'exigea l'homme civilisé, le fils de l'agriculteur ne désertera plus les champs. La question rurale sera près de la solution quand l'hiver, de bon matin, pour aller à l'étable, l'agriculteur n'aura qu'à tourner le commutateur électrique au lieu de se diriger à tâtons dans la lueur ridicule d'une lanterne périmée.

Quand l'électricité donnera au travailleur de la terre : lumière, chauffage, force motrice, on pourra reparler avec éloquence et, cette fois, avec succès, des charmes de la vie agricole.

Ce programme d'intérêt social a reçu sa consécration dans notre région le 12 décembre 1927. Les Associations Agricoles de Tlemcen ont pris l'initiative d'électrifier les communes et campagnes de l'arrondissement.

Leur louable initiative, encouragée par l'appui actif des Services du Contrôle des Distributions d'Energie Electrique et du Gouvernement Général, a été couronnée d'un plein succès car, le 11 mai 1928, la Société d'intérêt Collectif Agricole d'Electrification de la Région de Tlemcen a pu être définitivement constituée en profitant des avantages que lui donnaient les lois du 24 juillet 1867, du 1er août 1893, du 22 novembre 1913, la législation sur le Crédit mutuel et la coopération agricole en Algérie.

Avec une grande activité, la Société se fit accorder les concessions de distribution publique d'énergie électrique par les communes mixtes de Remchi, Sebdou et Nedromah, et les communes de plein exercice de Turenne et Nemours. Elle racheta les concessions déjà données à des exploitants locaux des communes de Lamoricière, Pont-de-l'Isser et Eugène-Etienne (Hennaya).

La S.I.C.A.E.R.T. fit ensuite entreprendre l'étude définitive de son réseau.

Cette étude fut exécutée par la Compagnie Provençale d'Entreprises et, parallèlement, la S.I.C.A.E.R.T. put signer avec la Compagnie Lebon et M. Courtot, propriétaire de la station hydraulique de Lamoricière, des contrats avantageux pour la fourniture du courant.

Ces points fondamentaux acquis, le Gouvernement Général de l'Algérie put accorder les subventions nécessaires et transmettre à la Caisse Nationale de Crédit Agricole à Paris une demande de prêt à long terme.

Il put alors autoriser de suite à traiter de gré à gré la construction pressante de la ligne Lamoricière - Les Abdellys - Pont-de-l'Isser.

La consistance des travaux restant à exécuter par la Société est la suivante :

Le réseau est alimenté par l'usine électrique Lebon, de Tlemcen, et par la station hydro-électrique de Lamoricière.

Deux postes de comptage sont établis, l'un à Tlemcen, l'autre à Lamoricière. Le réseau en 22.000 volts terminé comprendra les lignes suivantes :

Tlemcen-Montagnac .....	23 km. 610
Montagnac-Nedromah .....	47 km. 875
Nedromah-Nemours .....	
Montagnac-Rachgoun .....	31 km. 877
Montagnac-Lavayssière .....	19 km. 348
Lavayssière-Pont-de-l'Isser ...	
Mansourah-Terny-Sebdou .....	29 km. 888
Ouled-Allaa-Saf-Saf .....	28 km. 621
Saf-Saf-Aïn-Fezza .....	4 km. 621
Dérivations Nédromah .....	1 km. 262
Dérivations diverses H. T.....	40 km. 000

---

227 km. 102

Le réseau basse tension des communes comportera environ 30 km de ligne. Les postes de transformation communaux seront au nombre de 10 plus 3 postes syndicaux. Les postes ruraux destinés à alimenter des groupes de fermes seront au nombre de trente-sept.

L'adjudication de ces travaux eut lieu le 8 avril 1929 sous la présidence de M. Brigol, ingénieur en chef du Génie Rural au Gouvernement Général de l'Algérie, assisté du représentant de M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des distributions d'énergie électrique.

La Compagnie Provençale chargée de l'étude du réseau fut déclarée adjudicataire. Cette adjudication fut approuvée par M. le Gouverneur Général en date du 28 mai 1929.

Les approvisionnements nécessaires à l'exécution des travaux envisagés furent aussitôt commencés par l'entrepreneur.

La Société put aussi, à la suite d'un accord intervenu avec la Compagnie Lebon, participer par moitié à la construction de la ligne Tlemcen-Marnia, actuellement terminée.

Les communes suivantes sont déjà en exploitation :

1° Lamoricière, Les Abdellys, Pont-de-l'Isser, alimentées par la station hydraulique de Lamoricière ;

2° Turenne, alimentée par la ligne Tlemcen-Marnia ,

3° Eugène-Etienne (Hennaya), encore alimentée par un moteur à gaz pauvre.

La Société exécute les installations particulières de sa clientèle par ses propres moyens, de telle sorte que les abonnés de ces communes purent être alimentés aussitôt que les lignes furent mises sous tension.

Le nombre des abonnés pour l'éclairage pour une si courte période est actuellement de : Lamoricière, 310 ; Les Abdellys, 29 ; Pont-de-l'Isser, 36 ; Turenne, 60 ; Eugène-Etienne (Hennaya), 245, et de la force motrice fut déjà distribuée pour cette campagne de vendanges.

Les caves coopératives de Turenne, Les Abdellys et différentes autres caves particulières furent électrifiées.

Le fonctionnement de l'exploitation de toutes ces communes fut toujours normal.

Une extension importante de demandes de courant est à prévoir, les colons et industriels paraissant très soucieux d'électrifier leurs exploitations.

Il n'a encore pu être donné satisfaction à toutes ces demandes limitées par la puissance de la station hydraulique de Lamoricière mais, dès que la construction du grand réseau sera terminée, il sera envisagé de suite l'établissement des postes ruraux prévus.

La construction de la ligne Tlemcen-Montagnac est en cours. Les pylones sont à pied d'oeuvre. Nédromah et Nemours seront électrifiés dans le premier semestre de 1930.

La S.I.C.A.E.R.T., actuellement une des sociétés les plus importantes d'électrification rurale de l'Afrique du Nord (l'importance des travaux exécutés pourra atteindre 7.500.000 francs), sous l'impulsion active et judicieuse de son Conseil d'Administration, démontre qu'une Société coopérative bien dirigée peut construire et exploiter son réseau sans faire appel à des sociétés capitalistes, pour le plus grand bien de la Colonie.

Les tarifs de vente appliqués, les frais de branchement honnêtement récupérés permettront bientôt à tous, même les plus humbles, de pouvoir jouir des bienfaits qu'apporte avec elle la fée « Electricité ».

## **Centre d'Éducation Professionnelle Indigène**

L'enseignement professionnel a eu, jusqu'à ce jour, un but assez précis : faire revivre les arts indigènes (menuiserie, sculpture sur bois, dinanderie et gravure des métaux, broderie arabe, tissage des couvertures en laine et haïks de soie).

Très peu de place a été laissée aux travaux courants de forge, ajustage, ferblanterie, serrurerie. Les cours poursuivent surtout un but artistique. L'enseignement exige donc chez les apprentis une certaine culture générale et ne convient, pour être efficace, qu'à une minorité particulièrement bien douée.

L'agriculture n'a retiré aucun profit des efforts tentés dans cette voie.

L'Algérie est cependant un pays essentiellement agricole. C'est vers le développement de cette branche de l'activité humaine qu'il convient de diriger l'énergie productive de la population indigène.

Notre pays, dont l'essor agricole prend tous les jours plus d'ampleur, souffre du manque d'ouvriers spécialisés dans les différentes branches de l'activité agricole, ainsi que dans les divers métiers connexes à l'agriculture. Les ouvriers du bâtiment, ceux nécessaires à la réparation et à l'entretien du matériel, les charrons, les forgerons, les bourelliers, les mécaniciens, etc.. ont toujours été peu nombreux à Tlemcen. C'est pour remédier à cette lacune que le Syndicat Agricole a demandé au Gouvernement Général, en 1925, la création d'un centre d'éducation professionnelle destiné à former surtout parmi la population indigène intelligente et industrieuse de notre région, de bons ouvriers spécialisés capables de servir par leurs travaux la cause de la colonisation.

Envisageant également les services qu'il pourra rendre aux populations indigènes des tribus éloignées de Tlemcen, le Centre forme des ouvriers qui, installés dans les douars, fabriqueront, au moyen d'un outillage restreint et à bon marché, les produits industriels en usage chez les indigènes (objets de menuiserie, de ferblanterie, de sellerie, etc.).

Toutefois, une petite place a été réservée aux travaux de menuiserie, ébénisterie, serrurerie, orientés vers le but exclusif de développer chez les apprentis les qualités de bon goût et de précision.

En résumé, l'enseignement est pratique et utilitaire.

Il nous paraît utile de donner quelques indications sur les buts poursuivis et sur le fonctionnement du Centre.

Le Centre fonctionne depuis le 1er mars 1926.

Le temps consacré à l'enseignement est de 5 jours 1/2 par semaine et de 9 heures par jour. Le personnel est en congé les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

Ainsi l'activité de l'apprenti ne pourra se relâcher et il conservera le goût de son métier.

Il faut que le Centre, arrive à une production intensive, de manière à pouvoir subvenir à ses frais généraux de fonctionnement au bout d'un certain nombre d'années.

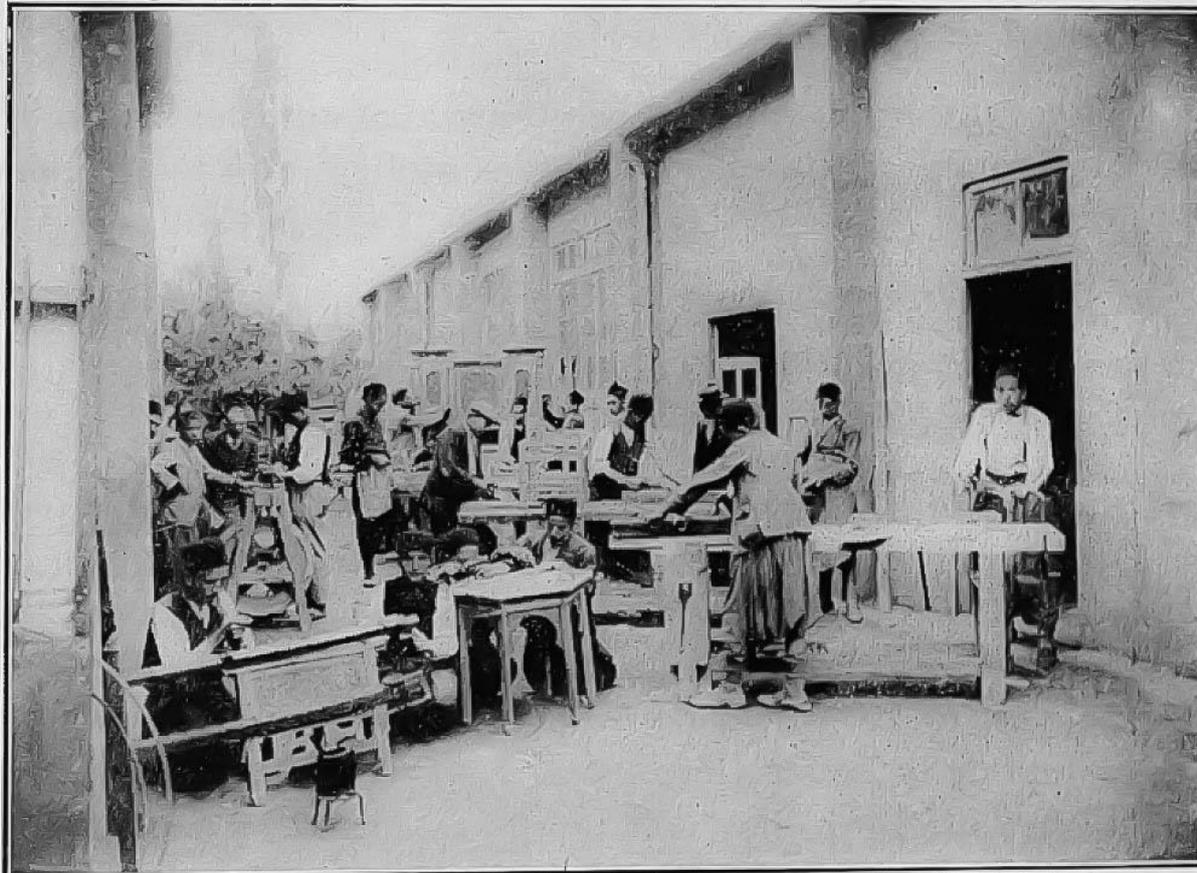


Fig. 5.

(Photo Jouve Tlemcen)

Atelier de menuiserie et de charpente.

Recrutement des apprentis. — Il s'est effectué parmi la masse des travailleurs, les fils d'ouvriers, les illettrés, la classe pauvre indigène de Tlemcen et des tribus.

Ces éléments sont les plus nombreux et ceux qui ont le plus besoin de la sollicitude du Gouvernement.

C'est une force productive qui, utilisée, peut rendre les plus grands services à la colonisation.

La première année, soixante jeunes gens ont demandé à fréquenter les cours, chiffre supérieur aux prévisions et besoins du Centre. Cinquante ont été acceptés en vue des déchets qui devaient inévitablement se produire pendant les premières semaines de fonctionnement.

Cette mesure a permis de conserver un noyau d'apprentis formé d'excellents sujets, ayant du goût, de la bonne volonté et la vocation des travaux manuels.

Enseignement. — Objet. — L'enseignement professionnel comprend dans toutes les sections :

1° Les notions générales relatives aux qualités des matières premières employées dans les ateliers et à l'entretien de l'outillage ;

2° Des exercices spéciaux et préparatoires ;

3° L'application directe des exercices, préparatoires à des objets ouvrés.

Un programme d'exercices préparatoires a été établi par le Directeur technique pour chaque section. Ces travaux sont de difficultés d'exécution progressive. Ils consistent en assemblage de charonnage, menuiserie, charpente, ajustage, forge, en exercices de tour à bois, en études de coupe du cuir pour la bourrellerie.

Par l'attention qu'ils réclament, ces exercices sont particulièrement propres à faire chez l'apprenti l'éducation de l'oeil et de la main. Ils ont lieu pendant la classe du matin.

Un modèle est exécuté par le contre-maître en présence des élèves. Le travail est accompagné de toutes les explications nécessaires pour faciliter la tâche des apprentis. Ceux-ci font chacun le même exercice sous la surveillance et la direction du maître-ouvrier.

La classe du soir est consacrée à une fabrication en commun d'objets pratiques qui est une application directe des exercices spéciaux. Dans ce genre de travail intervient plus particulièrement l'action du contre-maître qui met à profit le fruit de son expérience.

Tandis que l'exercice spécial préparatoire forme surtout l'adresse de l'apprenti, l'exercice d'application développe son goût et son intelligence (étude des proportions, dispositions logiques et harmonieuses des éléments de l'objet).

Le nombre actuel des apprentis est de 39, âgés de 14 à 20 ans.

D'une bonne moralité, robustes, intelligents, actifs, ils promettent de devenir de bons ouvriers.

Huit de ces jeunes gens avaient déjà reçu quelques notions de travail manuel dans les ateliers de Tlemcen, avant d'aller au Centre. Mais leur éducation professionnelle, commencée en l'absence de principes techniques sérieux, a dû être reprise à la base.

Sections. — Pour la répartition des apprentis dans les diverses sections, il a été tenu compte des goûts de chacun ainsi que de ses aptitudes physiques et intellectuelles.

Section du bois. — Charrons . . . . .	6
Menuisiers-charpentiers . . . . .	12
Section du fer. — Forgerons . . . . .	12
Section du cuir. — Bourrelliers . . . . .	7
	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>37</b>

Dans ce nombre figurent 6 Européens, fils d'employés des chemins de fer, 1 israélite et 30 indigènes.

Malgré la diversité des races, les apprentis vivent en bonne intelligence. Les Européens, en général, plus jeunes que les indigènes puisqu'ils ne sont âgés que de 14 à 16 ans, ne sont l'objet d'aucune brimade. C'est la bonne camaraderie, la serviabilité même qui se manifestent dans la vie d'atelier.

Nous avons vu, d'autre part, que la culture mécanique prend un développement nécessaire pour pallier au manque de main-d'oeuvre. Il faut alors recruter des mécaniciens aptes à tirer le parti maximum de ce nouvel outillage, et à même d'exécuter de petites réparations en cours de travail ou à l'atelier.

La section de mécanique, d'ajustage et de soudure autogène que le centre organise actuellement, contribuera à la formation de jeunes élèves qui trouveront dans nos exploitations un large débouché.

Rétribution des apprentis. — Outillage. — A cause de la vie chère il a été nécessaire d'accorder aux apprentis un salaire minimum leur permettant de subvenir en partie à leur entretien. Le salaire journalier varie de 2 francs à 5 francs — suivant les aptitudes des apprentis, ce qui a permis d'établir une moyenne de 2 fr. 50 par jour et par élève. Des notions sont données sur la conduite du moteur et ces machines-outils usuelles, tour, dégauchisseuse, perceuse, scie à ruban pour le cas où quelques-uns des apprentis serait appelés à s'en servir, et surtout pour intensifier la production du cours qui doit accepter des commandes et arriver, comme il a été dit plus haut, à augmenter ses ressources.

Mais le but de l'apprentissage est surtout le travail à la main avec des outils portatifs car la plupart des ouvriers formés par le Centre, seront obligés de se déplacer pour se mettre au service, soit des colons dans les fermes, soit de leurs coreligionnaires dans les tribus.

On forme non pas des spécialistes mais des artisans adroits, aux connaissances techniques élastiques et étendues, capables d'un travail courant et varié.

L'outillage comprend :

1° L'outillage en commun (outils divers d'atelier, machines) ;

2° L'outillage individuel dont chaque apprenti a la garde et la responsabilité et qui se compose du minimum d'outils nécessaires pour exécuter convenablement des travaux variés. Peu encombrant quoique complet, il convient admirablement à l'ouvrier ambulant appelé à se déplacer de ferme en ferme au service des colons.

Discipline. — Elle est facile à maintenir. Rarement le Directeur technique s'est trouvé dans l'obligation de sévir, et quand le fait s'est produit, ce n'était qu'au sujet de fautes légères.

Il est nécessaire, pour la maintenir, de tenir compte de la mentalité spéciale des indigènes de Tlemcen, qui fréquentent nos cours.

Presque tous nos apprentis sont d'origine turque et ont conservé les caractères et qualités de leur race.

Ils sont intelligents, actifs, corrects dans leur tenue, leur langage et leurs manières, amis du progrès. Mais, fiers, susceptibles, ils réclament des ménagements. Tenant compte de cet état psychologique, l'autorité des maîtres s'exerce avec tact, tout en demeurant sans faiblesses. Ainsi la confiance des apprentis nous est acquise et la discipline assurée.

Placement des apprentis. — Le but visé par les organisateurs du Centre a été atteint dans une large mesure. Cette école, en 3 ans, a formé 15 forgerons, 6 charrons, 10 bourelliers, 19 menuisiers et ébénistes, soit 50 demi-ouvriers âgés de 18 à 22 ans, capables de gagner leur vie, qui sont sortis du Centre soit pour ouvrir de petits ateliers en ville et y travailler à leur compte personnel, soit pour entrer au service de patrons ou même de colons auxquels ils donnent entière satisfaction.

Matières premières. — Les matières premières sont acquises sur place à des prix avantageux, particulièrement pour les bois de charronage (frênes, ormes, platanes, peupliers) et pour les bois de menuiserie (noyer) qu'on exploite à Tlemcen en quantité suffisante pour les besoins de la région.

Quand l'achat a une certaine importance, il est fait appel à la concurrence chez les fournisseurs.

Résultats à attendre de l'enseignement professionnel ainsi conçu. — a) Au point de vue économique. — Par suite des services rendus à l'agriculture et à la population indigène de la région et du fait que les ouvriers formés trouvent

facilement à gagner leur vie, il est à espérer que les résultats seront satisfaisants et répondront aux efforts du Centre d'Education.

b) Au point de vue politique. — L'action bienfaisante de l'enseignement professionnel donné comme il a été dit ci-dessus, est évidente.

C'est la pratique de nos métiers, le maniement de notre outillage, l'adoption de notre langue technique, que l'influence française pénétrera dans la masse des travailleurs indigènes ; c'est aussi par le contact journalier des ouvriers arabes avec les colons qui constituent la population européenne la plus active de l'Algérie.

En somme, on évite, au Centre d'Education professionnelle les erreurs qui, jusqu'à ce jour, ont réduit presque à néant l'oeuvre des cours d'apprentissage.

1° Erreur d'organisation. — On a assimilé, jusqu'à présent, l'apprentissage à l'enseignement dans les classes. On a oublié que la fatigue physique exige un repos moins long que la dépression intellectuelle : dans la même école on a fait coïncider les heures de classe avec les heures d'enseignement pratique. Conséquence : apprentissage incomplet.

2° Erreur psychologique. — Méconnaissance de la mentalité spéciale des indigènes. L'effort physique leur répugne, ils aiment peu les métiers manuels, surtout quand ils sont pénibles.

Dans les écoles professionnelles le contact des apprentis avec les intellectuels qui les traitent un peu sur un pied d'infériorité, n'est pas fait pour diriger les jeunes gens vers les ateliers, favoriser la vocation des métiers manuels et faciliter le recrutement au cours d'apprentissage.

Les écoles professionnelles ne donneront des résultats qu'autant qu'elles seront autonomes, séparées des écoles où est donné l'enseignement général.

Elles doivent avoir une organisation et un enseignement particuliers, des élèves pris dans un même milieu ou à peu près, ayant la même culture intellectuelle.

Le Centre d'Education professionnelle de Tlemcen a pour mission de concourir à la réparation de ces erreurs.

Et déjà, après quatre années de fonctionnement, il a obtenu des résultats qui sont de bonne augure pour l'avenir.

La communauté d'idées, de goûts, de sentiments, d'aspirations dirige les énergies, stimule l'émulation et fait naître le vif désir d'atteindre le même but. Ce but doit être la connaissance d'un métier qui permettra à l'ouvrier de gagner honnêtement sa vie.

Source :

*Congrès De La Colonisation Rurale (1930. Alger), Comité de l'Afrique française. Congrès de la colonisation rurale. 3, Monographies algériennes : Alger 26-29 mai 1930 / [organisé par le] Comité de l'Afrique française.*

*Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France*

